

## PROCES VERBAL DU 30 AVRIL 2012

### SOMMAIRE

<u>12/59 - Garantie communale pour un emprunt PLUS de 4.227.873 euros et d'un emprunt PLAI de 500.779 euros à hauteur de 100 % en faveur de ICF la Sablière pour le financement de l'opération d'acquisition amélioration de 29 logements sis 4 place de l'Ancien marché à Nogent..</u>	<u>11</u>
<u>12/60 - Stationnement payant - Modification des horaires d'ouverture et des plages horaires payantes du parking du port.....</u>	<u>17</u>
<u>12/61 - Demande de subvention dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension de l'école Victor Hugo .....</u>	<u>19</u>
<u>12/62 - Avenant n°2 à la convention passée le 15 mars 1969 entre l'OPHLM et le CCAS.....</u>	<u>22</u>
<u>12/63 - Retrait de la délibération n°11/10 du 27 janvier 2011 relative à l'approbation de la convention tripartite entre la société Cogedim Elisabeth Cibot et la commune pour la réalisation d'une statue .....</u>	<u>22</u>
<u>12/64 - Création d'un contrat d'accompagnement à l'emploi - Passerelle</u>	<u>31</u>
<u>12/65 - Modification de la liste des emplois communaux pour lesquels un logement de fonction peut être attribué par nécessité ou utilité de service .....</u>	<u>31</u>
<u>12/66 - Modification du tableau des effectifs .....</u>	<u>38</u>
<u>12/67 - Fixation de l'indemnité représentative de logement et du complément communal versé aux instituteurs.....</u>	<u>38</u>
<u>12/68 - Revalorisation de la rémunération (indemnité d'entretien) des assistantes maternelles de la crèche familiale .....</u>	<u>39</u>
<u>12/69 - Mise en place d'une nouvelle dotation vestimentaire .....</u>	<u>39</u>

<u>12/70 - Autorisation à M. le Maire ou son représentant de solliciter toutes subventions dans le cadre du projet de création de la structure multi accueil Moulin de Beauté .....</u>	<u>40</u>
<u>12/71 - modification des règlements de fonctionnement des structures multi accueil et accueil familial .....</u>	<u>42</u>
<u>12/72 - Convention entre la commune et l'UCN pour l'organisation de la braderie des commerçants .....</u>	<u>44</u>
<u>12/73 - Approbation du contrat d'engagement type à intervenir entre la commune et des jeunes nogentais dans le cadre de l'opération Chantiers municipaux sports jeunesse .....</u>	<u>46</u>
<u>12/74 - Approbation de la convention type à intervenir entre la commune et des associations dans le cadre des activités municipales de prévention liées au projet Drogue, tabac, j'en veux pas ! .....</u>	<u>48</u>
<u>12/75 - Candidature à un appel à projet du Conseil régional portant sur la mise en place d'un évènement culturel .....</u>	<u>48</u>
<u>12/76 - Modification de la grille tarifaire du conservatoire de musique et d'art dramatique Francis Poulenc et modification du règlement intérieur .</u>	<u>49</u>
<u>12/77 - Nouveaux statuts pour la régie personnalisée Scène Watteau-Pavillon Baltard.....</u>	<u>50</u>
<u>12/78 - Convention de contraintes de services publics avec la régie personnalisée Scène Watteau Pavillon Baltard .....</u>	<u>50</u>
<u>17/79 - Acquisition de gilets pare-balles - Demande de subvention au Fonds interministériel de la prévention de la délinquance .....</u>	<u>53</u>
<u>12/80 - Demande de subvention à l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions pour la mise en place de la verbalisation électronique.....</u>	<u>53</u>
<u>12/81 - Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122 -22 du Code général des collectivités territoriales .....</u>	<u>57</u>
<u>Questions orales.....</u>	<u>58</u>



## Mairie de Nogent sur Marne

### Conseil municipal

Réunion du 30 avril 2012

-----

*(La séance est ouverte à 20 h 10 sous la présidence de M. MARTIN, Maire de Nogent)*

**M. le Maire.-** La séance est ouverte.

Je vais procéder à l'appel.

*(M. le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux)*

Je souhaitais proposer le secrétariat de séance à M. IPPOLITO. Dans l'attente du passage en Conseil du projet de révision du règlement intérieur, je ne change rien. Et je demande à M. DELLMANN qu'il accepte d'être notre modérateur.

Au début de ce Conseil municipal, je vous informe que vous avez plusieurs communications. Les communications qui tiennent compte d'un certain nombre d'affirmations erronées dans des documents distribués dans la Ville. Il était nécessaire pour moi, à un moment donné, de remettre à plat deux ou trois sujets qui ont été abordés peut-être même au Conseil municipal, mais surtout dans les documents qui sont distribués dans la Ville sous l'intitulé d'une association.

La première des communications que je voulais vous faire, concerne une déclaration qui dit textuellement que les élus de la majorité ont procédé, dans le budget prévisionnel 2012, à une nouvelle hausse de plus 10 %, qui fait suite à une hausse de plus 20 % les années précédentes, tout cela pour leurs indemnités. Je trouve cela très sympathique. Mais faux. Dans la mesure où ces affirmations ne sont pas neutres au plan des conséquences, je voulais vous faire un résumé pour ceux qui lisent les budgets primitifs et qui regardent les comptes administratifs. Cela aurait dû être possible avant d'écrire ce genre de

choses mais je préférerais vous rappeler les bases du calcul des indemnités des élus. Autant aller dans le détail.

Le premier des éléments qu'il vous faut connaître, c'est que, pour les indemnités des élus dans le cadre du Code général des collectivités territoriales, il est prévu l'attribution d'indemnités de fonction au Maire, aux Maires adjoints, et ce calculées sur une base claire qui est en référence du barème fixé dans l'article qui vous est indiqué. Pour la ville de Nogent, classée selon sa population dans la grille des villes de 20 à 49.999 habitants, le taux de l'indemnité maximum pouvant être attribué au Maire, est de 90 % de l'indice brut 1015 indiqué sur le tableau. Cet indice de la Fonction publique est de 33 % par adjoint, suivant le même indice. Il faut savoir que cet indice n'a pas été revalorisé depuis 2010. En effet, la dernière revalorisation a eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2010, le portant ainsi comme indice de référence à 45.617, 63 euros. A cela, pour la collectivité que nous sommes qui est une sous-préfecture, s'ajoute une majoration des indemnités de fonction pour les communes chefs-lieux de département, d'arrondissement, de canton, etc., de 25, 20 ou 15 %. Et chez nous, c'est 20 %. Cette majoration est alors calculée à partir de l'indemnité octroyée. En application de cet article, l'indemnité mensuelle qui peut être attribuée au Maire est de 3.421,32 euros, majorée de 20 %, la majoration étant dans l'autre colonne de droite, à 684,26. Et pour les adjoints, l'indemnité maximale autorisée est de 1.254,48 avec une majoration pour Nogent particulièrement en tant que sous-préfecture, de 20 %. Selon ces dispositions réglementaires, l'offre indemnitaire globale est fixée au maximum à 284.106,60. C'est la base.

Maintenant, la réalité. La réalité est très simple. Nous n'avons pas appliqué dans sa totalité le dispositif qui nous est proposé. Dans les communes de moins de 100.000 habitants, le Maire peut, dans le respect de l'enveloppe globale, attribuer suivant l'importance de la délégation, une indemnité à un conseiller municipal. Certains conseillers municipaux de Nogent, titulaires d'une délégation de fonction, bénéficient d'une indemnité calculée dans le respect de l'enveloppe réglementaire. Vous avez sous les yeux la répartition qui a été adoptée entre le Maire, les adjoints et les sept conseillers, qui représentait en 2010 une enveloppe globale annuelle de 255.099 à mettre en rapport avec le 284.106. Il se trouve que j'ai décidé, depuis de nombreuses années, de n'attribuer au Maire que 30 % sur les 90 autorisés, avec une majoration de 20 % pour l'ensemble mais pour les adjoints, là aussi dans la discussion que nous

avons eue en Municipalité, au lieu de 33 %, l'attribution est de 27,20, ce qui permet d'avoir des indemnités pour les conseillers délégués suivant l'importance de la délégation, à des pourcentages figurant sur la colonne de gauche. Cela conduit à avoir au total 96 % au lieu de la totalité de ce qui est normalement attribuable. Le cumul est donc de 255. Vous avez sous les yeux les différentes indemnités que reçoivent les adjoints, le Maire et les conseillers délégués. Je répète, au lieu de 123 % de l'enveloppe autorisée, nous n'attribuons depuis 2010 que 96 %.

Troisième tableau, c'est l'exercice 2011. Dans le courant du mois de février 2011, nous avons procédé à une nouvelle répartition de l'enveloppe indemnitaire afin de tenir compte de l'arrivée d'un nouvel adjoint en remplacement de l'un de nos collègues disparus trop tôt et de quatre conseillers qui se sont vu attribuer de nouvelles délégations, deux nouveaux conseillers délégués et deux nouveaux conseillers délégués en remplacement de l'un devenu adjoint et l'autre désigné comme représentant de la ville à la communauté d'agglomérations. Il y a eu un certain nombre de mouvements mais surtout une augmentation du nombre de conseillers municipaux délégués. L'enveloppe indemnitaire 2011 a donc été répartie entre le Maire, les treize adjoints et neuf conseillers municipaux. Nous nous référons toujours à l'enveloppe réglementaire bien sûr. Et la modification dont je viens de vous parler, n'a quasiment pas modifié les indemnités du Maire et des adjoints mais a permis d'ajouter des indemnités à certains conseillers délégués dont vous voyez le montant dans la troisième colonne. Le total est de 4.282,74.

Voilà la situation aujourd'hui. Des chiffres ont été annoncés dans le document qui a été distribué dans la ville, ou les déclarations que nous avons entendues. Est-ce volontaire ou est-ce par peut-être manque de précaution ? Dans tous les cas, on a comparé des BP entre eux alors que nous devons constater d'abord les comptes administratifs. Il se trouve que, dans la période transitoire fin 2010 début 2011, les modifications dont je viens de vous parler, nous ont conduits à faire un mouvement dans le courant de l'année 2011, pour faire en sorte que nous puissions passer de 255.099 à 281.128. Quand on compare BP à BP, on peut penser qu'il y a une augmentation de 10 % mais la masse était fonction du compte administratif précédent. Aujourd'hui, la situation est celle qui est dans le BP 2012 que vous avez sur la colonne de droite. N'oublions pas que, dans ces chapitres 65, il n'y a pas que les indemnités

des élus. Il y a les frais de mission, les cotisations retraite, Sécurité sociale, formation, frais de représentation, etc. Vous l'avez sous les yeux. Quand on regarde de BP à BP, on voit une évolution particulière alors qu'en fait le compte administratif 2011 est inférieur à celui du BP 2012 dans la mesure où nous avons fait évoluer un certain nombre de postes, entre autres la formation et les frais de représentation qui n'atteignent en général pas ces sommes. Ils ont été rééquilibrés suivant le tableau que vous avez.

Voilà ce que je voulais dire. Ces documents sont à la disposition de chaque conseiller municipal, s'il le souhaite. Le service financier se fera un plaisir de vous expliquer ce que vous n'auriez pas compris de mes propos. Je tiens à dire que ce mauvais procès ne tient pas véritablement devant la vérité des chiffres, d'autant qu'une indemnité au plan municipal n'est pas un salaire. Par ailleurs, pour un certain nombre d'entre nous, nous sommes amenés à payer des impôts. En ce qui me concerne, je suis au régime d'une retenue à la source de 50 % sur l'ensemble des indemnités que je reçois, celle du Conseil général et celle de la communauté d'agglomérations qui est éphémère puisque tous les deux ans nous changeons de présidence. Voilà les informations que je voulais vous donner aujourd'hui qui sont le détail des BP mais aussi du compte administratif que vous recevez tous les ans.

Deuxième information que je tenais à donner, c'est ce sacré contrat de mandature que M. GILLES aime bien nous rappeler. Je voulais vous le montrer. Dans le fond, plutôt que d'en parler, autant le montrer. C'est le document qui a été distribué lors de la campagne 2008 sur le contrat de mandature pour les engagements 2008-2014. Ils sont sur la partie gauche de ce document. Pour ceux qui ne collectionnent pas les tracts et les documents de campagne, je suis à leur disposition pour les leur transmettre. Quels étaient les engagements ? Ils étaient les suivants. Premièrement, pas d'augmentation des taux d'imposition. Deuxième point, progression des dépenses de personnel de 3 % par an. Progression des charges courantes de 2 % par an. Investissement de 5 millions d'euros par an. Capacité de désendettement de 5,4 ans? Et évaluation des dépenses de fonctionnement pour 2011 à 38.362.000 euros.

Face à ces engagements, nous avons refait les calculs. Nous le faisons périodiquement mais c'est plutôt pour moi et mes

collègues un tableau de bord pour voir si nous sommes vraiment dans les rails de nos engagements 2008. Concernant l'investissement de 2008 à 2011, la ville a réalisé 33.504.190 euros d'investissement. On pourrait faire la liste des opérations, vous l'avez de toute façon. Cela représente une moyenne annuelle de 8.376.000 euros. Déduction faite des subventions perçues bien sûr, la dépense pour la collectivité a été de 7.057.066 euros. Le contrat de mandature fixait le niveau d'investissement à 5 millions par an hors subvention. L'objectif a priori semble avoir été tenu.

En ce qui concerne l'encours de la dette qui, pour moi et pour ceux qui calculent, qui essaient de s'en tenir aux chiffres, a été conforme aux engagements. Comment la ville a-t-elle financée ces investissements ? La commune a autofinancé sur ses fonds propres ces investissements à hauteur de 5 millions d'euros par an, moyenne sur 4 ans. La différence étant d'un peu plus de 2 millions d'euros par an, financée par emprunt. En ce qui concerne l'encours de la dette, la progression sur 4 ans est de 1.939.956 euros car il faut tenir compte, sur cette durée, des emprunts arrivés à terme et que la ville ne rembourse plus. Cela représente une augmentation annuelle de 485.000 euros. Au 31 décembre 2011, la capacité de désendettement de la commune était de 4,43 ans, ce qui est largement conforme au contrat de mandature qui prévoyait 5,4 ans.

Autre point, les dépenses de fonctionnement. On nous dit, dans certains documents, et parfois au Conseil, que nous ne maîtrisons pas les dépenses de fonctionnement. L'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement a augmenté de 5,95 % entre 2008 et 2011, soit une moyenne annuelle de 1,48 %. Le contrat de mandature estimait ces dépenses à 38.362.000. Elles n'atteignent que 37.404.986 euros. Les engagements sont donc tenus.

Les dépenses de personnel. On nous dit qu'elles explosent. Elles ont augmenté de 10,24 % entre 2008 et 2011, soit une moyenne annuelle de 2,56 % : évolution de carrière, municipalisation du centre de loisirs, du conservatoire, création de l'initiation sportive périscolaire, etc. Le contrat de mandature fixait une augmentation de 3 % par an. Là encore, nous sommes dans les rails.

Les charges de gestion courante importantes. Elles ont augmenté de 3,04 % entre 2008 et 2011, soit une moyenne annuelle de 0,76 %. Le contrat de mandature fixait une augmentation de 2 % par an. Les dépenses ont été largement maîtrisées, tout en maintenant la qualité des services à la population.

Je voulais là aussi revenir à des choses réelles, à des chiffres et essayer quand même de remettre la vérité en place plutôt que de laisser un certain nombre de personnes, voire certains de nos collègues, dire des choses qui ne sont pas la réalité. Ces documents, bien sûr mes chers collègues, vous seront transmis après le Conseil municipal pour que, si besoin était, et si vous contestiez ces calculs, on puisse vous expliquer comment... Vous savez, ce n'est pas la peine de le photographier, Monsieur ARAZI. On va vous donner le document. Je trouve sympathique, vous le trouvez tellement bien que vous voulez le photographier. Je trouve cela merveilleux de votre part et je vous remercie. Je vais vous transmettre ces documents pour que vous puissiez poser les questions nécessaires au service financier.

Autre point, non pas une mise au point mais une précision sur la décontamination du site Marie Curie dont on nous a parlé dans certains documents. Chacun d'entre vous doit avoir une fiche sur l'évolution de ce projet. Le point sur la situation, vous l'avez sur le document que je vous ai mis sur table. Je vais rapidement le parcourir. Quel devenir pour le site Marie Curie ? Le site va être affecté pour partie à l'usage d'un parking public. Lors du dernier Conseil, nous avons délibéré en ce sens. En effet, le stationnement dans ce quartier est saturé et la présence du port de plaisance, de la piscine, de la salle de sports, du bowling, nécessite des places de stationnement supplémentaires. L'usage de l'autre partie est actuellement en discussion. Quatre propositions d'usage futur du site vont être soumises pour validation à l'autorité de sûreté nucléaire, ASN. Je répète que ce que je viens de vous dire, c'est ce que nous avons fixé il y a maintenant plus d'un an et demi avec l'ASN, à savoir la décontamination sur une partie du site et la décontamination partielle sur l'autre sur laquelle nous ferions un parking d'environ 120 places.

Quel coût financier pour les Nogentais ? Initialement, le projet validé par la commission nationale des aides dans le domaine radioactif, la CNAR, était estimé à 2,5 millions d'euros hors taxes. Ce

projet visait la dépollution des zones les plus contaminées en vue de la construction d'un gymnase sur pilotis. Par la suite, à la demande de l'ASN, le projet a été modifié. Les travaux ont alors été engagés sur la base d'une dépollution totale sur une partie du site en vue de la construction du gymnase de plain-pied et d'une dépollution partielle sur l'autre partie du site en vue de la réalisation d'un parking. Au cours de la dépollution, il a été constaté qu'il était produit plus de déchets TFA c'est-à-dire inférieurs à 10 becquerels par gramme, que radifères supérieurs à 10 becquerels par gramme. Radifères et TFA ne vont pas bien sûr dans les mêmes sites de stockage. Les TFA vont en décharge alors que les radifères sont stockés. Le terrain est peu contaminé en concentration mais la contamination est particulièrement dispersée. Lors des excavations, les vestiges et les gravats de l'ancienne usine ont été retrouvés. Il est à constater le peu de précaution, et je mesure mes mots, prise en l'époque en matière de décontamination lors de la démolition de cette usine. Nous avons retrouvé les parties de démolition de l'usine enfouies sur le terrain. Les déchets TFA coûtant moins chers, il a été décidé de compenser la non-production de déchets radifères puisqu'il y en avait moins, par la production supplémentaire de TFA en allant un peu plus loin dans la décontamination. Cependant, le travail étant plus important, pourquoi, simplement par plus de terre à excaver, la durée du chantier s'est prolongée. La prolongation du chantier entraîne un surcoût du marché principal et des marchés annexes. En parallèle, l'ANDRA qui nous accompagne dans ce projet, rencontrant des problèmes des stockages, a décidé d'augmenter le coût de la prise en charge des déchets : trop de production de petits producteurs par rapport aux estimations, parce que d'autres sites sont en cours de décontamination en France mais surtout en Ile-de-France. Le surcoût par container de 13 mètres cubes est de 4.000 euros et de 200 euros par big bag, gros sac, que les entreprises utilisent pour manipuler les matériaux, les gravats et autres produits de destruction.

Au regard de la situation, la commune a alors provoqué une réunion le 6 mars 2012, avec l'Autorité de sûreté nucléaire. Il a été décidé de réaliser le parking sur l'emprise de l'ancienne école maternelle, comme prévu initialement, et de proposer quatre scénarii d'utilisation future du site pour l'emprise de l'école élémentaire.

Dernières observations, contrairement aux affirmations figurant dans un document qui a été distribué récemment, il n'y a jamais

eu de mise en garde de la CRIIRAD au regard du retour d'expérience du parking du stade de Gueugnon. Mme FAURE, je la cite parce que c'est elle qui a signé ce document, en a parlé en réunion mais la ville n'a jamais été interpellée par la CRIIRAD sur ce sujet. Concernant la concertation et la transparence au niveau communal, les comités de suivi créés sans obligation réglementaire par le Maire, ont continué à être organisés tout au long des opérations de dépollution et les informations ont été diffusées sur le site Internet de la commune et par téléphone. Par ailleurs, toute question posée par certains riverains a obtenu des réponses.

Ce document, je vous l'ai donné. C'est un point d'étape que je me devais de faire devant le Conseil municipal.

En matière de communication, je pense avoir fait le tour des sujets que je souhaitais vous présenter. Nous allons maintenant ouvrir la séance sur le rapport que va nous présenter M. FONTAINE.

**12/59 - Garantie communale pour un emprunt PLUS de 4.227.873 euros et d'un emprunt PLAI de 500.779 euros à hauteur de 100 % en faveur de ICF la Sablière pour le financement de l'opération d'acquisition amélioration de 29 logements sis 4 place de l'Ancien marché à Nogent**

*(M. FONTAINE présente la délibération)*

**M. FONTAINE.-** Si vous le permettez, Monsieur le Maire, j'aimerais ajouter un mot sur le programme local de l'habitat. Ce PLH a duré de 2009 à 2014, donc six ans. Nous sommes à la fin d'une première période triennale. Un bilan de ce PLH établi au niveau de l'agglomération, mais exécuté par chacune des communes qui sont responsables des objectifs qui leur sont assignés, cette première période triennale a abouti à des résultats intéressants. En tout cas pour Nogent, le contrat de mixité qui avait été imposé par l'Etat et qui avait été signé par le Maire en 2010, finalement qui fixait des objectifs très précis sur des projets les plus déterminés et définis, a été parfaitement exécuté, même au-delà de ce qu'il avait été prévu. Les engagements ont été tenus et au surplus, lorsque l'on regarde l'ensemble des projets des perspectives de création de logement social ou de conventionnement, on s'aperçoit que les deux communes, et en particulier Nogent, ont créé une certaine

dynamique de création de logements sociaux à Nogent qui permet d'envisager que l'ensemble des engagements du PLH seront satisfaits à la fin de ce programme, c'est-à-dire à la fin 2014.

Voilà ce que je voulais dire sur le Programme Local de l'Habitat. Ce sont des nouvelles plutôt positives sur ce sujet.

**M. le Maire.-** Y a-t-il des questions sur ce sujet ?

**M. ARAZI.-** Bonsoir. J'avais une question très pratique. J'imagine que d'ores et déjà il doit y avoir des locataires dans ces immeubles. Ma question est double. Dans la cadre de la réhabilitation, les locataires vont-ils devoir quitter leur logement ? La deuxième est directement liée. Si ce n'est pas le cas, la question des six logements au regard de la garantie que nous donnons, j'entends bien que c'est 35 ans, mais si les gens sont là, on ne va pas les mettre dehors. Je ne sais pas si ces gens auraient pu prétendre au départ à du logement social. Sur ces questions d'ordre très pratique, on est peut-être dans l'ordre du détail, mais au vu des besoins de logement et des attentes en termes de logements, il était extrêmement important que l'on précise que ces garanties que l'on va donner, vont bien correspondre à la possibilité pour un certain nombre de familles nogentaises de pouvoir, dans un laps de temps rapide, intégrer ces logements.

**M. FONTAINE.-** Cette question est tout à fait intéressante et on a bien sûr des réponses car ce n'est pas la première fois que l'on fait du conventionnement de logement existant. C'est une opération qui est bien balisée par l'Etat dans l'opération de conventionnement. Sur le plan pratique, ces logements sont en bon état. Ils ne demandent pas de réhabilitation lourde. Il y a peut-être des problèmes de ravalement ou de modernisation, mais ce sera léger. Bien entendu, les locataires en place ne seront pas obligés de déménager. Par ailleurs, les locataires en place, c'est selon leur situation vis-à-vis des plafonds de ressources. S'ils dépassent les plafonds de ressources, il y a des modalités d'application de supplément de loyer de solidarité. S'ils sont en dessous des plafonds de ressources, ils peuvent bénéficier d'une manière progressive des loyers sociaux. Ils peuvent bénéficier parfois d'une baisse de leur loyer par étape. Ce n'est pas immédiat. Petit à petit, l'opération se socialisera, c'est-à-dire, que, au fur et à mesure que les locataires quitteront l'immeuble, on installera des locataires sociaux,

locataires pouvant bénéficier de logement aidé selon qu'ils sont dans la gamme PLAI ou la gamme PLUS. Nous aussi, les logements qui nous sont réservés, qui sont bien définis dans l'immeuble. L'État demande à ce qu'ils soient bien définis dans l'immeuble, un au premier étage, un au deuxième, etc. Trois pièces, deux pièces, etc. Au fur et à mesure que ces logements bien définis se libéreront, la Ville pourra proposer un locataire.

**M. le Maire.-** Y a-t-il d'autres questions sur ce sujet ?

**M. GEIB.-** Notre collègue M. FONTAINE vient de nous faire un plaidoyer pro domo concernant la part active que mène Nogent à développer le logement social depuis le programme de 2009. Je me rappelle qu'en 2009, on était autour de 11,02 ou 11,03. Je voulais savoir quel est le taux aujourd'hui, le pourcentage de logements sociaux par rapport à l'ensemble des logements ?

**M. FONTAINE.-** Un peu plus de 12 %.

Je voudrais simplement faire une observation. Il est déjà difficile et on l'obtient, de faire les 20 % de logements sociaux sur les constructions nouvelles. Ce n'est pas évident de trouver dans une situation, car nous ne sommes pas opérateurs nous-mêmes, la Commune n'achète pas des terrains pour faire du logement social, elle n'en a pas les moyens. Elle doit trouver des promoteurs capables d'accepter de faire des programmes mixtes ou des bailleurs sociaux qui peuvent prendre en charge des terrains, du foncier, et faire des logements sociaux eux-mêmes. C'est ce que nous faisons bien sûr mais, déjà, obtenir au fur et à mesure que nous construisons, et nous sommes obligés de construire 150 logement neufs par an, c'est ce qui est indiqué dans le programme local de l'habitat pour Nogent, il faut normalement construire au moins 30 logements... Nous devons créer 65 logements sociaux par an dont 30 logements neufs au moins. Ce n'est déjà pas facile à faire. Il faut regarder cela opération par opération, sur un territoire extrêmement dense et où le foncier est très rare et très cher.

**M. le Maire.-** Pour aller plus loin, je dois dire que plusieurs opérations en cours se sont vu intégrer du logement type SRU suite à des négociations qui ont été très longues et qui ont permis de réaliser potentiellement une deuxième opération de foyer pour jeunes travailleurs, rue Théodore Honoré. Il y a l'opération que la société

d'économie mixte est en train de mener au port qui, elle, dépasse les 95 logements. Rue Théodore Honoré, j'ai oublié de vous le dire, ce sont 48 logements. Et puis, dans l'opération du Fort, nous avons pu intégrer car les terrains nous appartenait, on avait un levier qui nous a permis d'obtenir ce que nous souhaitions, nous avons prévu 120 logements pour étudiants sur le boulevard de Strasbourg. Vous posiez la question Monsieur GEIB mais, dans le vote du budget prévisionnel 2012, nous vous avons indiqué le chiffre que vous souhaitiez, à savoir au 1<sup>er</sup> janvier 2011, puisque nous sommes vis-à-vis de la préfecture sur cette base, nous étions à 11,6 % de logements sociaux. Aujourd'hui, avec les chiffres qu'avancait M. FONTAINE, et suivant la façon dont sont comptabilisés les logements sociaux, souvent ce n'est pas la mise en service qui compte...

**M. FONTAINE.**- C'est la date du conventionnement.

**M. le Maire.**- Même les programmes neufs peuvent ne pas être conventionnés et il faut faire cette demande. Nous avons actuellement un nombre de logements sociaux qui est d'environ 2.900, un peu moins de 3.000 logements sociaux, en tout cas dits locatifs sociaux, sur la ville. C'est à comparer aux 14.900 logements dans la Ville. Le nombre de logements sociaux qui manquent pour atteindre les 20 %, représente 1.260 logements à réaliser. Le PLH que nous avons présenté au plan régional, a reçu un aval du préfet de région mais aussi de la commission régionale du logement. Il a été accepté, sur les bases que vient de vous indiquer M. FONTAINE qui, pour les deux villes, tournent à 300 logements à peu près.

**M. FONTAINE.**- (*hors micro*) Neufs par an.

**M. le Maire.**- Oui, 300 logements neufs par an, dont pour Nogent 65 logements sociaux, mais pas forcément construits, d'ailleurs.

**M. ARAZI.**- Je souhaite faire une proposition. J'ai bien entendu la réponse de M. FONTAINE. Serait-il possible que ces six logements puissent être les premiers qui seraient libérés ? J'entends bien qu'ils vont être placés. Concrètement, a-t-on la possibilité de faire en sorte, puisque l'on ne peut pas mettre des locataires étant dans l'aléa de savoir combien de temps ils peuvent rester dans leur logement, d'avoir la priorité sur la libération des six premiers logements ?

**M. le Maire.-** Monsieur ARAZI, nous ne sommes pas dans une démarche arithmétique. Nous sommes dans une démarche qui touche à la vie personnelle de toutes les familles qui habitent ces logements. Le nombre de logements que nous récupérerons dans cette opération au titre de l'attribution, sera fonction du moment où les logements en question seront libérés. Ils peuvent peut-être être libérés plus tôt que prévu, en tout cas dans le cadre du bail, simplement parce que les personnes ou les familles qui les habitent, dépassent les plafonds. Il leur sera stipulé, soit une augmentation de loyer pendant une période déterminée, soit la nécessité de chercher un appartement en rapport avec leur revenu. Ce sera une négociation. Cela ne peut donc pas se faire rapidement. Ce sera en fonction de ces discussions. De toute façon, dans la Ville nous n'avons pas que ces six logements. Nous en avons beaucoup d'autres, dont les opérations qui ont été menées. On parlait tout à l'heure d'une expérience que nous avons réussie rue du Jeu de l'arc. La rue du Jeu de l'arc a permis de conventionner un nombre de logements important. Aujourd'hui, nous avons commencé à attribuer des logements. Cela se fait en fonction du parcours résidentiel des personnes, de leur capacité à correspondre au prix moyen des logements sociaux. Dans le cas qui nous préoccupe, il y aura forcément une période intermédiaire pour remettre tout cela en ordre.

Il ne faut pas espérer que l'on puisse accélérer en quoi que ce soit la libération de ces logements. Nous sommes encore dans un système dans lequel chacun doit se déterminer en fonction des propositions qu'on lui fait, mais il n'y aura pas de contraintes dans ce domaine.

**M. GEIB.-** Je voudrais intervenir sur le taux de progression. C'est bien ce que j'avais en tête, à peu près 0,6 %. Cela fait du 0,2 par an. A ce rythme, il nous faudra 45 ans environ pour atteindre les 20 %. C'est pour cette raison que je suis un peu surpris que mon collègue M. FONTAINE se félicite de la progression rapide du logement social à Nogent.

**M. le Maire.-** Non, M. FONTAINE ne souhaitais pas se féliciter de la progression rapide du logement social à Nogent. Il se félicitait de l'exécution du plan local de l'habitat qui est un document contractuel, contractualisé pour six ans, sur des possibilités de construction à Nogent. Aujourd'hui, nous remplissons les engagements

que nous avons pris dans le cadre du PLH. Cela ne veut pas dire que nous sommes sur une tendance à rattraper, dans un temps très réduit, les 20 %. C'est clair.

Seulement, Monsieur GEIB, vous n'êtes pas sans savoir que certains Nogentais réagissent de façon différente à vous, quand on lance des programmes de construction, que nous voulons le plus souvent possible mixtes, puisque nous souhaitons la mixité de l'habitat pour atteindre une mixité sociale plus harmonieuse et non pas par quartier. Il est vrai qu'il faudra peut-être, dans le cadre du PLU, avoir une explication entre nous très franche et reconnaître qu'il y a peut-être des possibilités d'aller au-delà du PLH. Actuellement, avec la Ville de Fontenay et de Rosny, nous avons, vous le savez puisque s'est passé devant le Conseil municipal, créé une société publique locale. La société publique pour Fontenay commence sur la base de construction de logements, de tous types de logements, dont du logement social qui est plutôt dans le logement intermédiaire que dans le logement PLAI. Si nous entrons dans ce type de société, c'est aussi pour partager sur trois villes les ambitions qu'il faut avoir quand on est sur un territoire à fort potentiel, avec des aides complémentaires qui nous viendront de la région et de l'Etat par la création d'un métro rapide. Au droit des contrats de développement territorial, il y aura des programmes de mixité de l'habitat. Les secteurs du développement économique ne seront pas oubliés, pas plus que les équipements publics.

Programme tenu, le PLH, mais insuffisant pour atteindre les 20 %. Je dois reconnaître que vous avez raison sur ce point.

Y a-t-il d'autres questions sur ce sujet.

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,*

Je vous remercie.

**12/60 - Stationnement payant - Modification des horaires d'ouverture et des plages horaires payantes du parking du port**

*(M. PASTERNAK présente la délibération)*

**M. le Maire.-** Y a-t-il des questions ?

**M. GEIB.-** On avait eu l'occasion d'échanger l'autre jour sur le parking du port quand, dans le cadre du budget, vous aviez présenté la construction d'un parking à Marie Curie. L'une des questions que je vous posais était de savoir comment il se faisait, puisque l'on a un parking du port qui est peu utilisé, pour les quelques fois où j'y suis allé. De surcroît, il est un peu mal organisé. Vous m'aviez répondu entre autres que c'était un parking de surface. La question que je me pose, les parkings de surface que l'on a dans toutes les rues, à 19 heures c'est gratuit jusqu'au lendemain matin, 7 ou 9 heures. Pourquoi est-ce différent ici ? Hormis les abonnés que je laisse de côté, pour les gens qui viennent l'utiliser, pourquoi devrait-on payer pour la nuit ? De surcroît, ce parking tel qu'il est organisé, ne faudrait-il pas, si l'on souhaite qu'il fonctionne mieux, peut-être l'organiser comme c'est le cas du parking du marché et les autres parkings, avec barrières, sécurité, etc. Là, on rentre à tout vent, on sort et on rentre comme l'on veut. J'ai déjà eu l'occasion moi-même avec des personnes qui se sont garées, de rentrer. Elles ne savaient pas où il fallait payer, elles cherchaient.

**M. le Maire.-** Pour répondre, je l'espère en grande partie, à votre question, à vos préoccupations, la première des choses qu'il faut dire, c'est que ce parking ne fonctionne pas comme nous le souhaiterions. Et nous avons bien l'intention de le mettre en horaires, comme les autres parkings en structure. Et d'ailleurs, je pourrais vous dire que lorsque nous aurons commencé les travaux du Centre d'affaires de la gare RER A, il est prévu de récupérer tout le système de contrôle d'accès pour le mettre au parking du port. Les études qui ont été faites, permettent de faire en sorte que ce soit possible. On ne voulait pas investir ce type de système horaire qui est le seul qui permette d'appliquer vraiment un contrôle correct.

Deuxième point, les questions que vous posez pour les gens qui payent la nuit comme vous dites, ce sont les abonnés. Nous

avons des abonnés dans le parking aussi. Mais des personnes ne sont pas abonnées puisque, vous l'avez vu, on s'est arrêté à 22 heures. On le laissait ouvert jusqu'à 22 heures mais, dans nos documents administratifs, on ne pouvait pas verbaliser au-delà de 19 heures. Certains passaient la nuit gratuitement et prenaient la place d'un certain nombre d'abonnés. La modification qui est prévue aujourd'hui, c'est de dire que de 7 heures à 23 heures.... La situation était bâtarde. Il est géré comme la surface alors qu'il est en ouvrage. De 7 heures à 23 heures, cela permet tout au moins de limiter le nombre de personnes qui pourraient venir se garer sans payer au-delà de 19 heures. Des agents passeront faire la surveillance. Ils ne pouvaient pas jusqu'à présent verbaliser au-delà de 19 heures. Il est vrai que, en dehors de ces problèmes, ce parking devra passer en horaires comme va l'être le nouveau parking qui sera en surface, mais lui aussi en horaires. C'est la seule façon de mieux contrôler le fonctionnement de ce parking.

**M. ARAZI.-** Qu'en est-il des clients de l'hôtel Nogentel ? Ils peuvent être concernés. Ils peuvent arriver tard. Si je comprends bien, si l'on arrive après 23 heures, il ne serait pas possible pour un client d'accéder au parking. C'est quand même un frein. J'ai moi-même eu l'occasion d'organiser une manifestation nogentaise avec des gens qui sont arrivés de province assez tardivement. C'est un point sur lequel...

**M. le Maire.-** Excusez-moi de vous interrompre mais c'est pour répondre à votre question. J'ai cru comprendre que vous vous intéressiez pas mal au Nogentel et que vous aviez une certaine tendresse vis-à-vis de l'ancien gestionnaire. Le gestionnaire aurait pu vous expliquer qu'en s'adressant à l'accueil du Nogentel, il est possible d'avoir une carte qui vous permet d'accéder au parking dans des conditions qui ont été négociées entre le Nogentel et la Ville. Il y a ce type de...

**M. ARAZI.-** (*hors micro*) Cela reste ?

**M. le Maire.-** Oui, cela reste, on n'a pas changé le fonctionnement. On le changera peut-être le jour où l'on aura un système horaire.

Par ailleurs, nous parlions du Nogentel mais je tiens à vous dire que c'est la même chose pour le bowling et le tennis. Il y a des

accords passés de ce type. Tout le monde n'utilise pas le dispositif mais il existe.

Y a-t-il d'autres questions ?

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,*

Je vous remercie.

### **12/61 - Demande de subvention dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension de l'école Victor Hugo**

*(M. PASTERNAK présentation la délibération)*

**M. le Maire.-** Y a-t-il des questions ?

**M. ARAZI.-** Plutôt une ou deux remarques qui font écho à ce que vous disiez tout à l'heure. Quand on fait une analyse car on est en plein dans les élections, j'ai regardé les chiffres du nombre d'électeurs sur la ville. Entre 2002 et 2012, on constatera tous puisque ces chiffres sont officiels, que le nombre d'électeurs sur la ville a augmenté de plus de 4.000 électeurs pour passer si l'on arrondit les chiffres de 18.000 à 22.000, soit une augmentation d'un peu plus de 20 % dans les 20 dernières années. Effectivement, ce n'est pas le lieu mais on y reviendra. Quelle vision d'avenir pour Nogent, pour le Val-de-Marne, pour la première et deuxième couronnes ? C'est un vrai sujet. Ce sujet est connexe à ce que l'on voit à travers cette demande, c'est-à-dire, la nécessité absolue puisque les classes sont bondées, les effectifs sont pléthoriques. J'ai regardé d'ailleurs dans les questions orales, dans l'une de mes deux questions orales. Ma position est de dire bien sûr qu'il faut réhabiliter l'école Victor Hugo, c'est une bonne décision et il faut ajouter certainement ces trois classes. Mais il faut aussi certainement que l'on ait une vision plus générale. Je regrette que l'on n'ait pas abordé ce point plus tôt dans la mandature et de manière plus globalisée. Voilà ce que je voulais préciser.

Bien évidemment, je suis favorable.

**M. le Maire.-** J'avais un échange car je conteste votre chiffre pour une bonne raison. Il ne faut pas mélanger les inscriptions sur les listes électorales et les chiffres INSEE en matière de population. Sur le nombre d'inscrits sur nos listes électorales, il y a un certain nombre de personnes qui n'ont pas été supprimées car elles sont parties et qu'elles n'ont pas trouvé de point de chute. Nous n'avons pas reçu en retour des villes dans lesquelles elles se sont implantées, le retour naturel qui passe par l'INSEE. Actuellement, on l'a vu par le retour des cartes électorales d'électeurs, on a eu 4.000 retours de cartes électorales.

**Mme DEBAECKER.-** Le problème du retour, c'est qu'il y a tellement de mauvaises distributions... Je me souviens que la dernière fois, des cartes sont revenues de chez moi. Il y a un vrai problème.

**M. le Maire.-** Vous m'avez interrompu en plein vol. J'allais vous dire que sur les 4.000 retours, il y en a 2.000 qui ne sont pas des personnes qui devraient voter à Nogent puisqu'elles ont quitté la collectivité. Ce n'est pas nous qui pouvons le faire autoritairement. On ne peut le faire que lorsque l'on reçoit un document. C'est l'INSEE qui doit nous préciser, nous autoriser à le faire dans le cadre de la commission électorale. Ce que je veux dire à M. ARAZI, c'est que ce chiffre n'est pas la Bible... ou le Coran, il faut faire attention à ce que l'on dit ! C'est vraiment un chiffre indicatif qui n'est pas définitif vis-à-vis de la population. Rappelez-vous qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2011, d'après le recensement nous étions à plus 0,84 % de population par rapport à 2010. Il y a peut-être des arrivées mais il y a aussi des départs. Ne vous basez pas là-dessus.

En revanche, que vous puissiez dire qu'il y a besoin potentiellement, dans les 3 à 4 ans, de places supplémentaires dans les crèches et les écoles, je vais vous faire une confidence, cela ne nous a pas échappé. Les programmes que nous vous proposons au fil des budgets, vont dans le sens de se mettre en adéquation avec la population de la ville. En dehors des constructions nouvelles qui émeuvent certains d'entre vous, il y a un rajeunissement au même pourcentage de logements, de la population de la ville. Des quartiers de la ville ont changé en matière d'occupation des appartements, voire des pavillons. Il y a eu un rajeunissement très important. A population égale, nous avons plus de demandes de crèche ou d'accueil en école que par le passé. Ce qui ne veut pas dire que l'on ne peut pas les satisfaire. En effet, je mets au défi,

et Mme DELANNET pourrait vous en parler de façon plus précise que moi, quiconque de dire qu'il y a des enfants qui n'ont pas été acceptés dans les écoles de la Ville car il n'y avait pas assez de places. Aujourd'hui, nous sommes toujours au rendez-vous et nous le serons encore mieux suite aux programmes que nous lançons. D'un côté, une crèche est lancée au pied du Baltard. De l'autre côté, nous sommes en train de monter une autre opération rue de Fontenay en matière de petite enfance.

L'école maternelle Victor Hugo, non seulement il fallait que nous augmentions sa capacité mais il fallait surtout la réhabiliter. C'est une école, comme l'a dit M. PASTERNAK, qui a été construite en 1975. Il se trouve qu'elle a été construite avec des matériaux qui, à l'époque, pouvaient apparaître comme les plus modernes et les écologiques qui soit, notamment ce que l'on appelle le lamellé-collé mais ils nous posent des problèmes au niveau de la qualité de l'air. Il nous faut vraiment refaire l'ensemble de la toiture de cette école. On va en profiter pour étendre et augmenter cette école de trois salles de classes, et donc réaliser l'une des premières opérations dans le domaine scolaire, opération qui sera suivie par d'autres dont on a déjà parlé dans les plans pluriannuels que nous suivons.

Y a-t-il d'autres questions sur ce sujet ?

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,*

Je vous remercie.

**12/62 - Avenant n°2 à la convention passée le 15 mars 1969 entre l'OPHLM et le CCAS**

*(Mme RYNINE présente la délibération)*

**M. le Maire.-** Nous avons d'ailleurs à titre d'information délibéré dans ce sens au sein du conseil d'administration de la Fondation Favier.

Y a-t-il des questions sur ce dossier ?

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
Je vous remercie.*

**12/63 - Retrait de la délibération n°11/10 du 27 janvier 2011 relative à l'approbation de la convention tripartite entre la société Cogedim Elisabeth Cibot et la commune pour la réalisation d'une statue**

**M. le Maire.-** Je souhaitais vous présenter le rapport 12/63 qui a pour but d'officiallement retirer la délibération du 27 janvier 2011 relative à l'approbation de la convention tripartite entre la commune, la société Cogedim et l'artiste Mme Elisabeth CIBOT pour la réalisation d'une sculpture sur le thème de l'évocation d'une femme en tenue de travail à la manière italienne au sein de la future résidence de la Petite Italie. Et ce, en raison de la prise en charge exclusive de cette œuvre par la société Cogedim. Je voulais passer cette délibération alors qu'a priori, pour des cas similaires, ce n'est pas le cas. On ne repasse pas dans devant le Conseil. Concernant cette affaire qui a fait l'objet de beaucoup d'agitation, je souhaitais qu'elle soit retirée par la même procédure qui avait permis de la voter, de l'établir.

Pourquoi ai-je demandé de passer cette délibération ?  
Simplement parce que je lis un certain nombre de documents particulièrement intéressants. *La statue de Carla BRUNI-SARKOZY*, on continue, dont l'inauguration était programmée pendant la campagne électorale et qui devait être financée avec l'argent des contribuables Nogentais, a apporté une nouvelle preuve de la dérive autocratique du Maire, en alertant immédiatement la commission nationale des comptes de campagne, nous avons réussi à épargner les finances de la Ville mais pour éviter que le promoteur paie tout seul les 130.000 euros, une seconde statue fait maintenant son apparition entièrement financée par le budget communal. Quand on dit la vérité, je mens, c'est véritablement un mensonge. Pourquoi ? Je répète, de toute façon j'aurais beau le répéter, personne ne reconnaîtra la vérité, sauf le jour où cette statue sera inaugurée, ce n'est pas une statue de Carla BRUNI-SARKOZY. Je répète et je signe. Le sculpteur s'est inspiré de certains traits du visage de Carla BRUNI-SARKOZY mais cette statue s'appelle la Valnuresse. Elle n'aura pas de référence à Mme Carla BRUNI-SARKOZY. Son nom ne figurera pas sauf grâce à certains d'entre vous qui passez votre temps à la baptiser Carla BRUNI-SARKOZY, ce qui ne sera pas le cas. C'est le premier point.

Le deuxième point c'est qu'elle ne devait pas être financée par le budget, l'argent des contribuables nogentais. Cette statue devait être financée pour partie, 50 %, par Cogedim et par la Ville. Pourquoi ? Simplement, parce qu'elle devait se situer sur la place qui est en cours de réalisation de la Petite Italie, sur un espace public. Nous avons pris accord, avec Cogedim, de partager les frais. Il se trouve que, pour des questions d'aménagement et pour des questions d'utilisation à des fins d'animation commerciale, cette place n'étant pas aussi importante qu'on le souhaitait, nous avons décidé de retirer, de changer l'implantation pour la mettre dans la partie privative de l'opération. Il était normal et naturel, et je dirai même administrativement parlant, que dès l'instant où la statue n'était plus sur le domaine public, qu'elle ne soit pas payée par la ville. C'était la logique.

Cela s'est passé en début 2011, à la suite de la délibération qui avait été votée le 27 janvier 2011. J'ai entrepris des négociations et des discussions. En février 2011, cela était déjà acté.

Vous comprenez bien que l'on ne traite pas ces sujets au dernier moment. En matière d'aménagement, il faut prendre du temps. La société Cogedim a donc signé une convention toute seule avec Mme CIBOT, sur la base de 90.000 et quelques euros et aujourd'hui la Ville n'est pas dans cette opération contributrice, puisqu'elle n'a pas sorti un seul euro et elle ne sortira aucun euro concernant cette statue qui sera implantée à l'intérieur de la copropriété de la Petite Italie.

Je voudrais ajouter qu'il n'a jamais été question d'inaugurer cette statue pendant la campagne électorale pour la bonne raison qu'elle n'était pas prête et que nous n'avions aucune intention d'en faire un argument électoral, contrairement à ce que certains clament un peu partout. L'autre point, il faut le dire, je vois que M. GILLES a alerté la commission nationale des comptes de campagne pour imputer cette statue sur les comptes de campagne de M. le président de la République candidat. Ne dites pas que c'est cela qui a permis de sauver les finances de la commune. Vous allez un peu loin ou alors vous avez vraiment une façon de refaire l'histoire qui me plaît beaucoup. Les finances de la commune étaient déjà protégées bien avant que vous n'interveniez. Par ailleurs, la personne à qui j'ai écrit, la même à laquelle vous aviez écrit dans la commission des comptes de campagne, a répondu. J'ai donné copie de cette réponse à l'ensemble des conseillers municipaux lors du dernier Conseil municipal. Elle a considéré que cela ne concernait pas la commission nationale des comptes de campagne. Ce n'est pas sous cette pression que nous avons retiré ce projet.

Dernier point, je ne sais pas comment vous comptez mais il paraît que le promoteur paie tout seul les 130.000 euros. Et une seconde statue fait maintenant son apparition entièrement financée sur le budget communal. Je tiens à vous dire que le promoteur ne paie que les 90.000 euros que va lui coûter la statue. La Commune depuis deux ans et demi a financé par tranches successives car nous avons un accord avec le sculpteur, une statue du Poilu de 14-18, qui sera située sur cette place et qui symbolisera M. Lazard Ponticelli qui a été un Nogentais historique. Il est arrivé à Nogent alors qu'il avait 18 ans. Il est décédé, il y a très peu de temps, à un âge assez avancé. C'est une personnalité qui a fait la guerre de 14-18, qui a fait Verdun et qui symbolise vraiment l'engagement des Italiens dans la défense de la France puisqu'il a été intégré dans la légion étrangère. 22.500 euros, cette statue payée en quatre fois sans que l'artiste ne nous demande en quoi que ce soit des droits car c'est le prix de

la fonderie. Quand on additionne 90.000 et 22.000, ce n'est pas 130.000 payés par le promoteur. Là aussi, vous l'avez eu dans les budgets, dans les documents qui vous ont été donnés au fil des deux années précédentes. J'aimerais que l'on ne refasse pas l'histoire et que l'on reste quand même à des réalités.

La délibération d'aujourd'hui ne fait que vous conduire à acter le fait que cette délibération n'a pas été exécutée et qu'elle n'a pas lieu de l'être. Par conséquent, il vous est annoncé aujourd'hui que nous aurons, pour le bon ordre des dossiers de la Commune et à la demande de la société Cogedim qui nous a écrit pour confirmer son engagement dans le financement total de la statue, qui fait l'objet de tant de polémiques, il vous est demandé d'accepter que je retire cette délibération de façon très officielle. Je m'en tiendrai à cela et j'espère que nous arrêterons de passer notre temps sur des polémiques qui n'ont pas lieu d'être.

Monsieur ARAZI, vous allez me parler de la CADA. Alors, allons-y. Il faudra que vous m'expliquiez comment la CADA peut s'intéresser à une opération à caractère privé. C'est un autre problème.

**M. ARAZI.**- Monsieur le Maire, je trouve tout à fait regrettable que vous ayez fait le choix de refuser de communiquer aux membres du Conseil municipal les éléments qui auraient permis de faire toute la transparence sur ce qu'il s'est passé, suite au vote de la délibération 11/10 du Conseil municipal du 27 janvier 2011. Effectivement, il nous faudra donc attendre l'avis de la CADA, prévu le 10 mai 2012 pour en savoir plus. Tout du moins, je l'espère car votre stratégie de défense, on en a vu à l'instant un exemple, face à la polémique que vous avez déclenchée, est cousue de fil blanc.

*(Brouhaha et protestations)*

**M. le Maire.**- J'aimerais bien que l'on ne maquille pas la vérité à ce point. C'est moi qui ai déclenché une polémique, Monsieur ARAZI ? Quand vous assistez aux commissions des finances et que vous n'écoutez pas ce qui se passe dans votre Ville, que vous racontez votre histoire à vous sans vous référer à des réalités, c'est moi qui déclenche des polémiques ? Vous pensez que cela m'a plu, moi, de voir tous les journalistes défiler en demandant où est la statue de Carla BRUNI alors

qu'il n'y aura pas de statue de cette personnalité et que c'était donc faux ? C'est moi qui en ai parlé ? Je n'ai jamais parlé de cette statue. De cette façon, c'est ce que d'autres m'ont reproché au niveau de la ressemblance paraît-il de cette statue avec Carla BRUNI. On va arrêter sur cette histoire. J'aurais pris Ségolène ROYAL, on ne m'aurait pas fait cette polémique, voire même Martine AUBRY pourquoi pas.

**M. ARAZI.**- Puis-je continuer ?

*(Protestations)*

**M. le Maire.**- J'aimerais bien que vous retiriez le mot. Ce n'est pas moi qui ai déclenché une polémique.

**M. ARAZI.**- Vous essayez de nous faire...

**M. le Maire.**- Je ne suis pas maso !

**M. ARAZI.**- Vous essayez de nous faire passer des vessies pour des lanternes.

**M. le Maire.**- Et vous ?

**M. ARAZI.**- Il n'y aurait pas eu de contrat signé entre la Ville, le promoteur et la sculptrice ?

**M. le Maire.**- Monsieur ARAZI, je crois qu'il faut arrêter. Vous verserez votre déclaration...

**M. ARAZI.**- Non, je suis là pour expliquer...

**M. le Maire.**- ... au compte rendu. Vous êtes en train de raconter votre histoire comme vous le faites à chaque fois. Je me demande même si vous ne le faites pas exprès. Ce doit être une tactique de votre part de ne pas écouter. On a beau vous le répéter quinze fois, vous n'écoutez pas et vous n'enregistrez pas.

**M. ARAZI.**- Vous me laissez terminer ?

*(Protestations)*

**M. le Maire.-** Je vous laisse terminer.

**M. ARAZI.-** S'il vous plaît. J'ai des choses à dire sur ce sujet. Je n'envisage...

*(Brouhaha)*

Même avec la chorale des élus de la majorité municipale, ici vous donnez votre position et moi je donne la mienne. Je ne vous oblige pas à être d'accord mais laissez-moi exprimer ma position.

Je reprends. Il n'y aurait pas eu de contrat signé entre la Ville, le promoteur et la sculptrice. J'en doute fort. Quant au règlement de la sculptrice, vous n'en dites pas un mot. Alors, je souhaite une nouvelle fois savoir si la sculptrice a été réglée par la Ville puis ensuite remboursée par le promoteur...

*(Brouhaha)*

**M. le Maire.-** Lisez-vous votre budget de temps en temps ?

**M. ARAZI.-** Je lis tout ce qu'il y a à lire. Je croyais d'ailleurs que vous me le reprochiez assez de vous écrire, de lire...

**M. le Maire.-** Non, pas du tout.

**M. ARAZI.-** Puis-je terminer ? Et puis, vous me répondrez.

**M. le Maire.-** Je suis particulièrement heureux quand un conseiller municipal décortique un budget. Bien au contraire, cela me démontre qu'il s'intéresse vraiment à ce qu'il se passe dans sa ville. Si vous aviez regardé votre budget, vous auriez pu trouver zéro concernant ce type de contrat. Il n'y a pas eu un euro de versé. Deuxième point, vous auriez pu trouver que pour Mme ENAKIEF, les 22.000 euros ont été payés en quatre fois. Il utilise le terme : régulariser la convention de financement. Je n'ai pas autre chose à dire. Quand on a à régulariser une convention, c'est qu'elle a dûment été signée.

**M. le Maire.**- Monsieur ARAZI...

**M. ARAZI.**- Laissez-moi...

**M. le Maire.**- Je vous réponds sur ce point.

J'aimerais bien qu'avant de vous lancer sans parachute, pas de ventral, pas de dorsal, rien du tout, vous vous lancez à corps perdu. Savez-vous ce que veut dire le terme régulariser au plan juridique ? Savez-vous ce que cela veut dire.

**M. ARAZI.**- Je ne suis pas juriste mais...

*(Brouhaha)*

**M. le Maire.**- Bien sûr. Cela veut dire quoi, Monsieur DAVID ?

**M. DAVID.**- Il est évident que l'on ne peut régulariser que ce qu'il vient d'être décidé. C'est évident.

**M. le Maire.**- Cela veut dire annuler au plan juridique. Régulariser un document au plan juridique...

**M. DAVID.**- D'où le futur.

**M. le Maire.**- Voilà, c'est tout. C'est aussi simple que cela.

**M. ARAZI.**- Je peux finir ?

*(Brouhaha)*

Sur ce sujet, peut-être que vous n'avez pas envie de passer la soirée, mais je crois qu'un certain nombre de Nogentais...

*(Brouhaha)*

Oui, oui. Vous pouvez faire écho...

**M. le Maire.-** Ce que j'attends de vous, Monsieur ARAZI, c'est ce que me disent un certain nombre de Nogentais comme vous dites. Ils me disent en passant devant la Petite Italie que c'est une opération particulièrement intéressante pour le centre ville. Vous pouvez vous "marrer bêtement". Je tiens à vous dire que l'on rajoute trois commerces. Le site en question, les commerçants du centre ville que je connais quand même pas mal, me disent qu'ils attendent avec impatience de créer une dynamique commerciale en centre ville dont il avait besoin. Maintenant, les goûts et les couleurs, cher Monsieur, c'est votre problème comme le mien mais en tout cas, en ce qui me concerne, je considère que cette opération servira le commerce du centre ville à terme. D'ailleurs, la médiatisation que vous avez faite sur cette statue va nous permettre d'avoir un nombre de visiteurs important quand ils sauront que la statue est installée. Cela veut dire que, en gros, vous avez servi l'opération et je vous en remercie.

**M. ARAZI.-** Ce n'est pas le sujet et j'entends que...

**M. le Maire.-** Si vous ne connaissez pas le sujet...

**M. ARAZI.-** Non, je dis que ce n'est pas le sujet.

**M. le Maire.-** Pour moi, c'est le sujet et vous terminez votre intervention car je crois que l'on n'a pas mal duré sur le sujet.

**M. ARAZI.-** C'est sûr...

**M. le Maire.-** Allez-y, terminez votre intervention.

**M. ARAZI.-** Je ne peux pas parler pendant plus de 30 secondes.

**M. le Maire.-** Je voudrais savoir où vous voulez arriver. Avancez et terminez. Ne nous faites pas perdre de temps. Allons-y.

**M. ARAZI.-** Pourquoi une telle obstination de ma part ? C'est parce qu'il n'est pas acceptable d'essayer d'imposer à tous les Nogentais une statue à l'effigie de Mme Carla BRUNI-SARKOZY...

*(Brouhaha)*

**M. le Maire.** - C'est terminé.

**M. ARAZI.**- Dans de telles conditions d'opacité et de désinformation...

**M. le Maire.**- Je passe au vote.

Mesdames, Messieurs, qui s'abstient sur ce retrait de délibération ?

*(M. ARAZI continue son intervention hors micro - Inaudible)*

**M. GILLES.**- Je ne prends pas part au vote. Ayant voté contre, il n'y a aucune raison que je prenne part au vote au vote de retrait.

**M. le Maire.**- Je reconnais...

**M. GILLES.**- Ce sont ceux qui se sont ridiculisés en votant, qui doivent voter contre.

**M. ARAZI.**- J'aurais la même position de vote. Je ne prendrai pas part au vote.

**M. le Maire.**- Et M.GEIB ne prend pas part au vote non plus. Cela me rappelle dans l'histoire ancienne, Ponce Pilate. C'est bien, vous avez raison. Il faut dire que vous vous abstenez souvent Monsieur ARAZI. Je ne comprends pas. Vous nous faites perdre un quart d'heure ou 20 minutes et après, vous vous abstenez ou vous ne prenez pas part au vote.

*(Il est procédé au vote)*

*Le conseil municipal, par 27 voix pour, dont 7 pouvoirs (M. HIRT, Mme MATRUCHOT, M. SAJHAU, Mme OSSADZOW, M. DEGRASSAT, Mmes FONTAINE, HESLOUIN),*

Vous voyez, par la procédure que j'ai souhaitée, ceux qui ont voté pour ont revoté pour aujourd'hui, d'une autre façon pour retirer cette délibération, et pas sous la pression ou l'influence de quiconque. Je vous remercie.

**Mme DEBAECKER.-** J'ai voté contre. Je suis toujours contre. Ce n'était pas Carla BRUNI à l'époque, on n'en savait rien. J'étais contre à l'époque. Et je vous avais dit qu'il fallait faire une autre délibération. Je suis contente que l'on ait délibéré pour annuler la précédente.

**M. le Maire.-** En reparlera-t-on un jour ? On verra cela. On vous invitera de toute façon à l'inauguration et vous pourrez nous dire si elle ressemble vraiment.

Nous passons à une série de délibérations concernant le personnel.

#### **12/64 - Création d'un contrat d'accompagnement à l'emploi - Passerelle**

*(Mme GASTINE présente la délibération)*

**M. le Maire.-** Vous savez que nous en avons, comme cela a été dit, créé onze.

Y a-t-il des questions ?

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,*

#### **12/65 - Modification de la liste des emplois communaux pour lesquels un logement de fonction peut être attribué par nécessité ou utilité de service**

*(Mme GASTINE présente la délibération)*

**M. le Maire.-** Y a-t-il des questions ?

**M. GEIB.-** Je vois que l'on supprime des emplois de gardien et le logement qui va avec. C'est ce que j'ai compris tel que c'est rédigé.

**M. le Maire.-** On supprime des emplois de gardiens. Concernant le logement, il n'est pas décidé de le supprimer.

**M. GEIB.-** On supprime l'emploi de gardien de nuit...

**M. le Maire.-** Cela ne va pas se faire instantanément. Cela se fera en fonction des gardiens. Le principe d'un emploi de gardien avec un logement est supprimé, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'emploi de gardien.

**M. GEIB.-** Cela veut dire qu'on lui supprimera l'avantage en nature qu'il avait, qui était le logement.

**M. le Maire.-** Il n'y a pas de nécessité pour un certain nombre de sites. Cela s'est déjà fait sur certains sites.

**M. GEIB.-** Paradoxalement...

**M. le Maire.-** Attendez, je termine Monsieur GEIB.

Cela s'est fait avec eux c'est-à-dire que nous en avons parlé ensemble. Pour vous donner un exemple, concernant Fontenay l'emploi de gardien de l'école maternelle Fontenay, le logement est situé à l'entrée à droite de cette école et représente une centaine de mètres carrés environ. L'objectif est de créer dans ce bâtiment un dispositif petite enfance qui peut, dans les 100 mètres carrés, nous servir dans le cadre de la politique de la petite enfance. Ce qui ne veut pas dire que l'on supprime le gardien. Un gardien sera là dans la journée. La nuit, nous n'avons pas besoin de gardien dans de nombreux cas car les installations sont mises sous surveillance. A priori, nous nous apercevons qu'à terme il n'y aura peut-être pas besoin de gardien dans tous les sites.

**M. GEIB.-** Cela revient quand même à dire que, pour ces gens, on va supprimer le logement.

**M. le Maire.-** On va accompagner ces personnes concernant le logement.

**M. GEIB.-** Je ne comprends pas. C'est le Directeur général des services. Qu'est-ce qui change d'un seul coup pour qu'il ait besoin d'un logement ? Je croyais qu'il en avait déjà un d'ailleurs. Comment se fait-il que d'un seul coup il y ait besoin d'une proximité ? Pourquoi ne lui a-t-on pas trouvé un bureau dans la Mairie à la limite ?

**M. le Maire.-** Avec un lit de camp ?

**M. GEIB.-** J'ai l'impression qu'il fait 24 heures sur 24, avec astreinte, avec un lit pourquoi pas. Qu'est-ce que qui fait que d'un seul coup il y a une nécessité absolue ?

**M. le Maire.-** Il l'avait. On l'avait supprimée dans une délibération d'il y a deux ou trois ans, ou quatre ans je ne sais plus. Et on la remet. C'est tout.

**M. GEIB.-** Cela veut dire que, pendant trois ou quatre ans, on n'avait pas besoin de lui à proximité.

**M. le Maire.-** Pas du tout.

**M. GEIB.-** D'accord.

**M. le Maire.-** Il avait une autre solution pour être à proximité. Cela fait partie des aléas et des changements que nous devons avoir vis-à-vis de ces logements. Je reviens à la maternelle de Fontenay. Si nous la mettons là, c'est parce que la gardienne est partie à la retraite. Nous allons donc nommer un gardien de jour mais la gardienne est partie en retraite. On n'a pas de problème de logement. Pour les autres, dès l'instant où il y aura un problème de logement, soit le gardien restera dans ce logement mais ce ne sera plus le logement du gardien, ce sera un logement que la ville lui attribue, pour ne plus être obligé le jour où il partira d'avoir à recruter un gardien avec obligatoirement un logement. Et là, il aura à payer un petit loyer qui sera vraiment ridicule, pour la théorie comme quoi ce logement n'est pas accroché au site.

**M. GEIB.-** Je voterai contre cette résolution qui est une disparition quand même d'un avantage acquis pour l'emploi de gardien au sein des services.

**M. ARAZI.-** Je partage tout à fait l'avis de M. GEIB. J'ajouterai que je trouve particulièrement maladroit le message politique qui est celui qui est véhiculé par cette délibération. Comme mon voisin, je voterai contre.

**M. le Maire.-** Je ne sais pas ce que vous voyez comme message politique ici.

**M. ARAZI.-** Je n'ai pas l'impression, si vous me permettez d'ajouter un mot puisque vous me demandez un éclaircissement, que la rémunération, et je dis cela sans qu'il n'y ait rien de personnel pour le Directeur général des services, mais ce ne sont pas les mêmes rémunérations. Avoir associé dans cette même délibération des emplois de gardiens à qui on enlève... qui ont des salaires vraiment plus petits, à qui on enlève un peu d'avantages et puis que l'on en donne sur les salaires du Directeur général des services sur lequel je ne porte pas de...

**M. le Maire.-** Non, loin de vous cette idée !

**M. ARAZI.-** Vous avez compris le sens de ma...

**M. le Maire.-** Non, pas du tout.

**M. ARAZI.-** Je pense que d'autres personnes ont compris ce que je souhaitais dire.

**M. le Maire.-** Moi non, je ne comprends pas.

**M. ARAZI.-** Je continue et je persiste. Je pense que c'était maladroit de mettre ces...

**M. le Maire.-** Merci pour les bons points et les mauvais points.

**M. ARAZI.**- C'est ma remarque.

**M. le Maire.**- Vous devriez au contraire, Monsieur, nous dire que c'est la transparence totale. Nous n'allons pas faire une délibération spéciale pour le Directeur général et puis une délibération spéciale pour les emplois de gardien dans les écoles. C'est la transparence. C'est la liste. On la met à jour et que cela plaise ou pas, ce n'est pas politique, c'est simplement la vie d'une collectivité. L'emploi de gardien, vous m'excuserez, plus le temps passe, plus je m'aperçois de l'inutilité de loger en permanence quelqu'un alors que l'on a besoin de cette personne le jour et pas forcément la nuit. La nuit on a la possibilité de surveiller nos installations d'une autre façon, que de mettre à demeure des gardiens. La plupart des personnes concernées sont soit parties, soit sur le départ soit réaffectées. Il n'y a pas la révolution. On l'a fait avec les personnes. Cela ne leur tombe pas sur la tête du jour au lendemain.

**Mme DEBAECKER.**- A ce sujet, je trouve cela très bien. Cela fait faire des économies à la Commune. Je ne l'ai pas fait quand j'étais en place. On était sur des habitudes. Je trouve que c'est bien de changer les habitudes et de voir comment organiser les choses différemment. Quand aux motivations de M. GEIB, on voit que la gauche est incapable de réformer. Dès qu'il y a des choses nouvelles, mon Dieu, les avantages acquis, il ne faut jamais rien changer. On n'est pas dans les avantages acquis. Il n'y a pas nécessité absolue de service pour des gardiens. Effectivement, si l'on a des systèmes électroniques pour surveiller les édifices, c'est parfait. En plus, si l'on peut générer des espaces pour faire des équipements, c'est très bien. Quand au Directeur général des services, c'est évident qu'il est d'astreinte à tout moment, que ce soit M. FRANCOU ou n'importe qui d'autre. Quand on a eu la tempête de 1999, heureusement qu'il y avait un Directeur général des services d'astreinte, des gens d'astreinte. C'est normal. On est au service de la population. Il n'y a absolument rien... Je ne me souviens plus d'une délibération différente pour changer la nécessité absolue ou pas mais il est évident qu'il faut le faire. Quant à mélanger au prétexte qu'il y a des gens qui ont des salaires plus importants, et alors ? Arrêtez de vous voiler la face. Je trouve cela vraiment ridicule. Ce n'est pas cela le sujet.

**M. GEIB.**- Madame DEBAECKER, je suis très content qu'il y ait une différence sur le plan humain et social entre l'extrême-droite et la gauche. Et je la revendique.

(*Brouhaha*)

**M. le Maire.**- Parce que l'extrême-gauche est tout à fait fréquentable, beaucoup plus que l'extrême-droite, c'est vrai. Je ne parle pas de Mme DEBAECKER. Je dis globalement, ce qui est formidable c'est le système qui consiste à lancer l'anathème. Je note que ce qui se passe à gauche, c'est bien. Ce qui se passe à droite, ce n'est pas bien. On le savait, ce n'est pas nouveau !

Je tiens à rappeler quand même deux choses. C'est que tout travail mérite salaire et tout travail mérite reconnaissance et surtout une aide pour accomplir sa mission, ce que vient de dire Mme DEBAECKER. Je vais vous dire simplement la chose suivante. Durant les dix derniers jours, et je suis surpris que M. ARAZI ne soit pas au courant, pour une fois il y a quelque chose que vous ne connaissez pas, nous avons eu deux incendies importants dans cette ville, deux incendies qui ont mis les familles sur le trottoir. Qui est intervenu instantanément sur place ? C'était le Directeur général des services. Il a pris en charge le relogement. On les a installées dans des hôtels. On suit le relogement par la suite. Il peut être très long, de très longue durée, ne serait-ce que pour remettre en état les logements qui ont brûlé. C'est la rapidité d'intervention et surtout la façon de mobiliser les services de la ville et les autres services, qui nécessitent une présence.

Et je dirai quand même une chose. Si je prends moi même la responsabilité de remettre notre Directeur général des services dans cette liste, c'est peut-être M. ARAZI qu'il n'y était pas. Et s'il n'y était pas, quelles que soient les solutions qu'il avait trouvées pour se loger, c'est autant d'argent que le Directeur général a fait gagner à la ville car il n'en avait pas un réel besoin et qu'il s'était débrouillé pour avoir une solution de proximité tout en n'ayant pas de logement. Il se trouve que, compte tenu de la situation, il fallait revenir au plan général à cette disposition. J'ai pris la responsabilité de la présenter devant chacun d'entre vous, sachant que je considère que dans toutes les collectivités importantes c'est le cas. C'est tout à fait dans les clous et les rails des collectivités territoriales. Il n'y a pas de favoritisme en cela.

On termine sur ce sujet. Après Carla BRUNI, attaquer le Directeur général...

**M. ARAZI.-** C'est plus un point de forme. J'apprécierais que vous n'ayez pas un ton méprisant à chacune de mes interventions.

**M. le Maire.-** Non, ce n'est pas méprisant. C'est un ton excédé.

**M. ARAZI.-** Non, c'est méprisant.

**M. le Maire.-** Non, ce n'est pas méprisant.

**M. ARAZI.-** Peut-être que vous considérez que c'est excédé...

**M. le Maire.-** Qu'est-ce que c'est méprisant, Monsieur ? C'est de me dire que j'ai déclenché une polémique ? C'est quoi cela ?

**M. ARAZI.-** Vous prenez finalement, parce qu'ici je donne l'avis...

**M. le Maire.-** Votre avis.

**M. ARAZI.-** Oui, je donne l'avis de quelqu'un qui aujourd'hui est peut-être seul à gérer, mais qui représente l'une des forces politiques de cette ville.

*(Brouhaha)*

Donc, le ton méprisant que vous avez et qui d'ailleurs est peut-être dû à un énervement conjoncturel...

**M. le Maire.-** Non, pas du tout.

**M. ARAZI.-** Si, je pense que l'on pourrait avoir un débat beaucoup plus apaisé et beaucoup plus respectueux. Le respect, Monsieur le Maire, c'est l'une des bases du dialogue républicain.

**M. le Maire.-** Monsieur ARAZI, c'est une tactique que l'on utilise tous, les uns les autres, quand on ne sait plus quoi dire. On dit : vous m'avez insulté, vous m'avez perturbé, vous m'avez agressé. Je n'ai

pas envie de vous agresser. Tout ce que je vois, c'est le temps que vous faites perdre à cette assemblée avec des bavardages qui n'ont rien à voir avec les sujets. La transparence est là. Nous remettons à jour la liste des emplois logements de fonction pour utilité de service, point. Cela ne vous plaît pas, vous votez contre. Et puis, c'est tout. Vous nous dites : je vote contre pour ceci ou cela. On le note et tout le monde sera content et on aura gagné du temps.

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal par 28 voix pour, dont 7 pouvoirs (M. HIRT, Mme MATRUCHOT, M. SAJHAU, Mme OSSADZOW, M. DEGRASSAT, Mmes FONTAINE, HESLOUIN) et 3 voix contre (MM. ARAZI, GEIB) dont 1 pouvoir (M. MASTROJANNI)*

Il n'y a pas de commentaire supplémentaire. Je vous remercie. Vous êtes très forte, Madame GASTINE. Vous avez tenu longtemps sur cette délibération.

#### **12/66 - Modification du tableau des effectifs**

*(Mme GASTINE présente la délibération)*

**M. le Maire.-** Si quelqu'un veut poser une question, vous avez les documents. Y a-t-il des commentaires sur cette délibération ?

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,  
Merci.*

#### **12/67 - Fixation de l'indemnité représentative de logement et du complément communal versé aux instituteurs**

*(Mme DELANNET présente la délibération)*

**M. le Maire.-** Merci bien. Cela veut dire que nous faisons en fait des économies aujourd'hui.

**Mme DELANNET.-** On a beaucoup de professeurs des écoles.

**M. le Président.-** Oui, il y en a beaucoup.

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,  
Merci.*

**12/68 - Revalorisation de la rémunération (indemnité d'entretien) des assistantes maternelles de la crèche familiale**

*(Mme DELANNET présente la délibération)*

**M. le Maire.-** Nous avons particulièrement tardé pour revaloriser cette indemnité. Y a-t-il des questions sur ce sujet ?

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,*

**12/69 - Mise en place d'une nouvelle dotation vestimentaire**

*(Mme GASTINE présente la délibération)*

**M. le Maire.-** Y a-t-il des questions sur ce sujet ?

La dotation vestimentaire, pour ceux qui ne se rappellent pas du BP 2012, a été budgétée sur un montant de 55.000 euros, avec bien sûr un détail par secteur. Le plus important est celui des régies bâtiments, propreté, etc., des services techniques et la police municipale.

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,  
Merci bien.*

**12/70 - Autorisation à M. le Maire ou son représentant de solliciter toutes subventions dans le cadre du projet de création de la structure multi accueil Moulin de Beauté**

*(Mme DELANNET présente la délibération)*

**M. le Maire.-** A titre indicatif pour ceux qui pourraient se poser cette question, actuellement cette structure accueille les scouts. Ils sont accueillis sur deux sites, un site sur le stade Sous la Lune et un site qui est rue Charles V. Nous sommes en train de discuter avec cette section de scouts, pour les transférer sur un autre site. C'est en cours. Les contacts ont été pris, nous en discutons. Sachez que le temps de monter le dossier, ils seront réimplantés comme l'ont été les autres scouts qui étaient dans le passé sur l'île des loups.

Y a-t-il des questions sur ce sujet ?

**M. ARAZI.-** Je suis satisfait que l'on réponde à une attente dont on sait, depuis 2008, qu'elle est très importante. Mais la réalité, puisque vous avez évoqué cela en début de Conseil municipal, c'est que, sur pratiquement l'ensemble du mandat, il n'y aura eu aucune création de place de crèche. Le temps que nous faisons aujourd'hui, puisque nous allons les mettre en place et que nous aboutissons, nous avons laissé, et vous l'avez dit vous-même, dans une population qui grandit, avec des constructions partout, nous aurons donc un bilan à présenter de la mandature, un bilan que vous aurez à présenter d'aucune, sur le mandat, alors que l'on est dans une demande réelle, dont on savait déjà au début du mandat, qu'elle était très importante et qui n'a cessé de grandir, nous n'aurons pas créé une seule place de crèche.

Je tenais à ce que cela soit rappelé même s'il est satisfaisant, oui, cela fait deux ans que je le rappelle de manière urgente dans plusieurs de mes interventions. Je ne peux que voter pour cette décision, mais rappeler le retard que la majorité municipale à laquelle j'ai

un temps fait partie... Je suis dans l'opposition et je ne me considère pas de près ou de loin voter comme vous, Mesdames et Messieurs.

**M. le Maire.-** Vous êtes sur un mouvement indépendant.

**M. ARAZI.-** Je sais que ce n'est pas facile mais je préfère être dans ma position que dans certaines autres.

**M. le Maire.-** Je suis étonné. Le faites-vous exprès ? Ou avez-vous des pertes de mémoire ? Vous savez qu'en début de mandat, nous avons inauguré, mis en service le Jardin des lutins, par exemple. Entre temps, depuis 2008, nous avons modifié la structure de la rue Cabit pour en faire une structure multi accueil, ce qui a permis d'augmenter de 15 à 18 le nombre de places de ce secteur. Nous avons regroupé deux structures petite enfance rue de la Muette pour en faire de la structure Mandarine, qui a permis de passer à 60 berceaux. Je pense quand même qu'il y a des choses qui ont bougé, cher Monsieur.

Depuis que vous avez quitté la majorité pour être dans l'opposition, vous voyez, nous avons lancé déjà deux projets en matière de petite enfance. Que n'avez-vous influencé vos collègues de la majorité pour que l'on rattrape ce fameux retard ? Le retard existera toujours car il est hors de question de se structurer pour accueillir toutes les demandes. Nous essayons d'être au plus près possible de l'équilibre entre le choix dans le domaine du privé, le choix des familles à titre personnel et le choix de la collectivité qui est de proposer des places en structure d'accueil avec le département. Il ne faut pas rêver, nous ne pourrions jamais couvrir tous les besoins. Le tout est de faire en sorte qu'il y ait une très bonne utilisation des berceaux existants. Les structures sur lesquelles nous avons lancé des délégations de services publics, actuellement deux crèches sont en délégations de services publics, nous permettent dans la façon de les gérer, de faire en sorte, par exemple, la structure du Jardin des lutins est une structure de 60 berceaux construits. Vous m'interrompez si je dis une bêtise, je crois que nous accueillons 80 familles, même un peu plus. Nous satisfaisons avec 60 berceaux, plus de 80 familles. Dans la structure Mandarine, c'est pareil.

**Mme DELANNET.-** Dans toutes nos crèches maintenant, avec le multi accueil.

**M. le Maire.-** Le multi accueil nous permet de satisfaire beaucoup plus de personnes que nous ne le faisons dans le passé. Je suis content que vous soyez content que nous construisions cette crèche. J'espère que vous nous aiderez positivement à accomplir, dans les meilleures conditions, un projet qui devrait... Nous visons comme mise en service la fin de l'année 2013, si tout se passe correctement.

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,*  
Je vous remercie.

### **12/71 - modification des règlements de fonctionnement des structures multi accueil et accueil familial**

*(Mme DELANNET présente la délibération)*

**M. le Maire.-** Ce n'est pas parce que nous nous sommes réveillés un matin en nous disant qu'il fallait que l'on mette ces contraintes. C'est parce que nous avons eu des cas qui nous obligent à gérer, de façon beaucoup plus objective, les capacités locales. Disons-le.

**Mme DELANNET.-** En fin de compte, je reçois les familles pour les places en crèche. J'en reçois pas mal et c'est vrai que des parents se plaignent que la personne n'habite pas à Nogent. La personne nous dit qu'elle travaille alors qu'elle ne travaille pas. Il y a des parents qui nous font remonter des informations. On a donc essayé d'être plus vigilant au niveau de l'inscription. Les parents qui ne travaillent pas, peuvent avoir une place en crèche bien sûr. Il n'y a pas de barrière puisqu'il y a des parents qui ont besoin de retrouver une activité. Mais dans ces cas là, on fait plutôt du temps partiel. Cela nous sert à proposer deux ou trois jours à ces familles et aux familles qui travaillent, de proposer quatre ou cinq jours. C'est pour cette raison que l'on demande un peu plus de renseignements au niveau de l'inscription.

**M. le Maire.-** Il y a aussi autre chose. Il faut le dire carrément. Certaines familles qui ont quitté Nogent, ont continué. On l'a su simplement par des indiscretions. Appelons cela ainsi. Elles ont continué

pendant un an ou un an et demi, avec des documents qui étaient faux, à bénéficier de l'accueil en crèche de Nogent alors que, pendant ce temps, nous étions amenés à refuser certaines entrées en crèche. Ces documents nous permettront de vérifier si les personnes habitent véritablement la ville.

**M. ARAZI.-** J'avais une question pour Mme DELANNET sur un point de détail. A la lecture de radiation de l'enfant, j'ai vu en point 2, la non présentation de l'enfant le premier jour de l'adaptation sans motif. Cela m'a semblé relativement sévère de voir apparaître cela dans le règlement. Pourriez-vous m'indiquer si c'est justifié ? Avons-nous vraiment besoin de l'ajouter ? Est-ce un cas qui vous paraît suffisamment important pour justifier d'une radiation ? A la lecture, je ne suis pas un spécialiste, cela m'a interpellé.

**Mme DELANNET.-** Vous avez les commissions de places en crèche. Ensuite, on écrit aux familles en donnant une réponse positive ou négative. Suite à la réponse positive qui va être donnée, elles vont contacter la directrice qui va recevoir les parents et convenir d'un temps d'adaptation pour accueillir l'enfant. L'accueil peut se faire entre huit et quinze jours. Tout dépend comment l'enfant réagit à cette adaptation. Le rendez-vous est pris. Et des parents ne viennent pas, soit parce qu'ils ont trouvé un autre moyen de garde, soit qu'ils ne veulent pas, soit qu'ils ont déménagé, peu importe. Ils ne signalent pas, alors qu'ils ont pris rendez-vous avec la directrice de crèche, qu'ils ne vont pas se présenter. On dit un jour pour nous permettre d'être réactifs, mais si la famille ne se présente pas, généralement la directrice appelle, cela passe par les services. Ils nous rappellent en disant : on n'a pas eu de nouvelles. La radiation ne se fait pas en une journée. C'est marqué dans le règlement intérieur pour que l'on puisse réagir rapidement et prendre une autre famille qui a vraiment besoin, comme toutes les familles. Voilà, cela nous permet de réagir. On n'écrit pas tout de suite le courrier en disant : vous n'êtes pas venus, vous êtes radiés. Il y a tout un travail qui est fait avec les services.

**M. le Maire.-** Y a-t-il d'autres questions ?

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,*

Je vous remercie.

### **12/72 - Convention entre la commune et l'UCN pour l'organisation de la braderie des commerçants**

*(M. DAVID présente la délibération)*

**M. le Maire.-** Je vais peut-être donner une précision. La convention qui vous a été adressée, est la convention modifiée par rapport à celle que nous vous avons déposée sur table. Je vous explique pourquoi. Quand j'ai lu la convention qui vient de vous être déposée sur table, j'avais trouvé anormal qu'il y ait une différence avec les commerçants non sédentaires qui viennent renforcer la braderie, commerçants non sédentaires qui ne sont pas Nogentais à 99 % de temps. Ils devaient payer un droit de voirie alors que les autres sédentaires, les Nogentais, ne payaient pas. C'est tout au moins ce que je considérais avoir compris dans la première convention. Après avoir rencontré le président de l'UCN, il m'a expliqué que les commerçants sédentaires payaient à leur façon la braderie dans la mesure où leur adhésion à l'UCN intégrait la possibilité de participer à la braderie annuelle. Par conséquent, j'avais fait une erreur sur l'appréciation du fait qu'il y avait une différence entre les uns et les autres. La délibération que je vous propose aujourd'hui avec M. DAVID en l'absence de Mme MATRUCHOT qui a des problèmes de santé, est une délibération qui revient à l'origine de notre négociation, puisque cet élément que je ne possédais pas, a modifié la délibération. Voilà pourquoi cette délibération sur table vient remplacer celle que vous aviez reçue dans vos dossiers.

L'autre point que je voulais indiquer, mais je réserverai cette discussion à mes échanges avec l'UCN prochainement avec les adjoints, il se trouve que nous avons des informations au niveau de l'activité actuelle des commerçants de Nogent, qu'ils soient dans le centre ville ou dans les autres quartiers. Il est certain que leur activité est assez réduite pour des problèmes relevant de la capacité de nos concitoyens à consommer. Il m'a été demandé par l'UCN si j'étais d'accord pour qu'ils puissent organiser une braderie d'automne. C'est celle qui va arriver, celle dont on parle va arriver prochainement, les 23 et 24 juin. J'ai tendance à vouloir répondre positivement mais à la condition que cette braderie soit

réservée aux commerçants nogentais et que nous ne donnions pas une place importante à des commerçants venus de l'extérieur. Pourquoi ? Simplement parce que 80 % des commerçants extérieur sont carrément sur des produits équivalents à ceux qui sont dans les boutiques nogentaises. Pour leur donner un coup de main, je pense qu'il vaut mieux que ce soit une braderie du commerce nogentais, plutôt que de faire venir des commerçants de l'extérieur pour, non pas être concurrents, mais proposer des produits qui ne répondent pas à l'attente d'un certain nombre de leurs clients. Ce n'est pas décidé. Si l'on devait le décider, on en parlerait en Conseil municipal.

Je voulais vous dire que la situation actuelle du commerce globalement, les informations que j'ai de la Chambre de Commerce du Val-de-Marne vont dans ce sens, commence à être en difficulté et il est normal que la collectivité fasse en sorte qu'ils puissent faire des opérations comme celle-ci, qui est une façon de promouvoir le commerce sédentaire en boutiques de la Ville.

**M. ARAZI.**- Je partage tout à fait votre avis. Reste encore quand même dans les éléments de conjoncture, les problèmes de travaux en ce moment. Je me doute bien que vous ne serez pas à d'accord avec moi.

**M. le Maire.**- Ce n'est pas pour vous contredire. Je dis simplement une chose. C'est que ces difficultés n'ont pas commencé avec ces travaux. Elles ont commencé bien avant. Les commerçants du centre ville ne se plaignent pas des travaux.

**M. ARAZI.**- Je pense que c'est une très bonne chose, je vais dans votre sens, que la Ville se préoccupe du développement de l'activité des commerçants. C'est une priorité pour les prochaines semaines et mois. Une remarque indirecte par rapport à ce que vous disiez sur le fait que les commerçants ne payent pas la braderie. Je m'adresse aux collègues qui s'occupent de l'associatif. Il me semble que cela fait une subvention indirecte en faisant de cette façon puisque c'est d'une certaine façon la Ville qui subventionne cela, je conçois bien. Je ne sais pas quel est le montant de l'adhésion à l'UCN. Je pense qu'il faudrait quand même intégrer cet élément. Pour moi, c'est un élément de détail par rapport à ma première position mais puisque vous l'évoquez, je pense que c'est une remarque à prendre en compte.

**M. le Maire.-** Je vais vous éclairer. L'UCN va reverser à la Ville une somme qui représente une perception de droits sur les commerces, sur l'occupation des mètres carrés. C'est dans la convention. Et les commerçants sédentaires paient une somme pour la braderie dans le cadre de leur adhésion à l'UCN. Il y a ceux qui ne sont pas adhérents de l'UCN et qui ont tout à fait le droit de participer à la braderie. C'est dans la délibération. Tous les ans, nous le faisons sauf que, cette année, nous essayons de passer par une convention, ce qui est beaucoup normal au plan de la légalité. Il est plus logique que nous passions par une convention plutôt que par un accord direct sous forme de prestations de la part de la Ville, qui ne seraient pas rémunérées ou qui ne feraient pas l'objet d'une convention et d'un accord. On ne peut pas continuer dans cette situation. La braderie est bien avant les soldes, ce qui leur permet de relancer le commerce dans de bonnes conditions.

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,*

**12/73 - Approbation du contrat d'engagement type à intervenir entre la commune et des jeunes nogentais dans le cadre de l'opération Chantiers municipaux sports jeunesse**

*(M. RASQUIN présente la délibération)*

**M. le Maire.-** Y a-t-il des questions sur une action qui nous semble intéressante ? C'est une expérience.

**M. RASQUIN.-** C'est une première expérience pour mettre le pied à l'étrier à des jeunes en recherche d'emploi et dans des conditions quand même favorisantes et intéressantes pour les deux parties, que ce soit la ville ou eux. Cela leur permettra d'avoir une première expérience et d'avoir aussi une première ligne dans un CV pour de futurs emplois.

**M. GEIB.-** Comment va se faire la sélection ? Où allez-vous aller les chercher ?

**M. RASQUIN.-** C'est organisé par le pôle jeunesse qui connaît les jeunes fréquentant déjà le pôle jeunesse, et donc connaissant bien les jeunes avec leurs difficultés et leurs demandes. Ces jeunes seront sélectionnés en entretien, par des cadres du pôle jeunesse.

**M. le Maire.-** Nous serons aidés par la mission locale et le médiateur.

**M. RASQUIN.-** Absolument, ils seront suivis par le médiateur et par des spécialistes de chaque équipement sportif et du chantier. Ils seront encadrés.

**M. le MAIRE. -** Je suis certain que vous n'avez pas commencé à réfléchir à la question que posait M. GEIB au niveau de qui participera à cela. Y a-t-il a priori un nombre de jeunes intéressés par ce projet ?

**M. RASQUIN.-** Il me semble qu'une dizaine de jeunes sont intéressés par ce projet. Je le répète, ce sont des travaux relativement simples de peinture, du genre balustrade au niveau du stade Alain Mimoun, et aussi certains travaux dans certains gymnases.

**M. le Maire.-** J'en ai croisé deux ce soir qui attendent. C'est quelque chose qui peut avoir le concours de pas mal de jeunes.

Y a-t-il d'autres interventions ?

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,*

**12/74 - Approbation de la convention type à intervenir entre la commune et des associations dans le cadre des activités municipales de prévention liées au projet Drogue, tabac, j'en veux pas !**

*(M. RASQUIN présente la délibération)*

**M. le Maire.-** Y a-t-il des questions ?

Nous sommes là dans la continuité, comme M. RASQUIN vient de dire, des opérations initiées par M. MORETTI dans le cadre de la prévention Drogue, tabac. Il n'est pas inscrit alcool mais c'est sous-jacent. C'est bien cela, Madame LETOUZEY ?

**Mme LETOUZEY.-** Oui, cette année on a effectivement abordé l'alcool.

**M. le Maire.-** Très bien.

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,*

**12/75 - Candidature à un appel à projet du Conseil régional portant sur la mise en place d'un évènement culturel**

*(M. RASQUIN présente la délibération)*

**M. le Maire.-** Y a-t-il des questions ?

**Mme MUNZER.-** Je n'ai pas de question mais, puisque l'on parle de cinéma, je voulais juste faire une petite annonce. Je n'y aurais pas pensé sinon. On a une Nogentaise qui s'appelle Louise JAILLETTE, diplômée de la FEMIS, la meilleure école de cinéma nationale, qui vient d'avoir le prix du meilleur film étranger au festival de films documentaires de Nyon. Si vous la connaissez ou sa famille, je voulais faire passer le message. C'est un prix important pour une jeune de

26 ans, récemment diplômée. Le film s'appelle Le Gosse. Je l'ai proposé au Royal Palace, c'est un moyen métrage qui fait 40 minutes, de le projeter en premier partie d'un autre film. Je vous en reparlerai sûrement. On a un joli prix à Nogent cette semaine.

**M. le MAIRE.** - Merci de nous l'avoir annoncé.

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,*

**12/76 - Modification de la grille tarifaire du conservatoire de musique et d'art dramatique Francis Poulenc et modification du règlement intérieur**

*(Mme MUNZER présente la délibération)*

**M. le Maire.-** Et c'est surtout quelque chose de plus utilisable. Il y avait beaucoup de bavardages dans le règlement et pas assez de choses précises.

**Mme MUNZER.-** C'était un règlement intérieur qui n'était pas du tout destiné aux élèves. C'était pour gérer les problèmes internes au conservatoire.

**M. le Maire.-** C'est un recalage, je dirai même une mise en ordre d'un certain nombre de points dans la gestion du conservatoire.

Y a-t-il des questions ?

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,*

**12/77 - Nouveaux statuts pour la régie personnalisée Scène Watteau-Pavillon Baltard**

**12/78 - Convention de contraintes de services publics avec la régie personnalisée Scène Watteau Pavillon Baltard**

**M. le Maire.-** Nous avons deux rapports concernant la Scène Watteau / Pavillon Baltard. Je vais laisser Mme MUNZER évoquer les raisons de ces modifications. Elles sont simples.

*(Mme MUNZER présente les délibérations)*

**M. le Maire.-** Je rappelle simplement à nos collègues que, lorsque nous sommes intervenus de façon importante sur le système d'alimentation électrique, sur le transformateur, nous avons été obligés de passer devant le Conseil municipal en faisant une gymnastique assez importante. Elle nous avait été demandée par le Trésorier. Pourquoi ? Simplement parce que nous n'avions pas compétence à intervenir sur ce bâtiment, pas plus que sur la Scène Watteau, du fait que la ville les avait transférés du patrimoine communal au patrimoine de l'EPIC. Il est proposé de remettre cela en ordre pour permettre à la Ville d'intervenir dans une réhabilitation lourde que sera celle du Pavillon Baltard, sans avoir à faire la gymnastique administrative que nous avons inventée avec la Trésorière, pour que nous soyons légalement conformes.

**M. le Maire.-** Y a-t-il des questions ?

**M. ARAZI.-** C'est moins une question, qu'une remarque. Pour autant je comprends bien parce que c'est bien explicité, l'action de la Scène Watteau et tout cela est très détaillé, autant dans le document qui nous a été remis le Pavillon Baltard est vraiment à la portion congrue voie inexistant. Cela amène deux réflexions. Ne faut-il pas dissocier les deux et avoir d'un côté la Scène Watteau bien visualisée, et le pavillon Baltard de l'autre ? Le sentiment que cela m'a donné à la lecture, c'est que l'on n'avait pas vraiment encore une stratégie culturelle ou une réflexion très aboutie, en tout cas elle n'apparaît pas dans le document qui nous est remis, sur le Pavillon Baltard. J'aurais souhaité que l'on étoffe un peu, en tout cas que l'on nous explicite le rôle du Pavillon Baltard dans la démarche de stratégie culturelle de la ville.

**Mme MUNZER.**- C'est voulu d'une certaine manière de ne pas définir le rôle du Pavillon Baltard car c'est très mixte comme établissement. On a une programmation culturelle à la Scène Watteau qui est, comme vous l'avez constaté, très précise en termes de missions, notamment parce qu'elle est subventionnée par la Ville mais aussi par le département, la région, le ministère. On a donc des conventionnements avec toutes ces institutions et ces niveaux de compétence qui font que l'on a une vraie politique culturelle et artistique de création, notamment conventionnée jeune public, à la Scène Watteau. Pour le Pavillon Baltard, c'est un bâtiment qui se veut mixte par sa taille, ce que l'on peut y faire mais aussi ses capacités actuelles. Actuellement, le pavillon est mal insonorisé, voire pas insonorisé. Il a pas mal de désavantages si l'on voulait faire plus d'artistique ou de culturel. Il ne permet pas d'avoir que du culturel à l'intérieur. Et il serait dommage pour la Ville de se priver de cet endroit pour accueillir d'autres choses. Il n'y a pas que des travaux utilitaristes qui vont être faits. Il est question effectivement, dans les prochaines années, M. le Maire pourra peut-être compléter ce que je dis, de redéfinir ou d'affiner le caractère culturel du Pavillon. Dans cette réflexion, la question de savoir si l'on sépare ou pas se posera. Je ne sais pas par quoi on répondra mais rien n'est fermé. Pour l'instant, c'est la meilleure solution encore aujourd'hui. C'est tout ce que l'on peut dire.

**M. le Maire.**- Pour compléter, il n'est pas d'actualité de séparer le Pavillon Baltard, de la Scène Watteau. Il est au contraire souhaité dans les trois, quatre, cinq années qui viennent, c'est une opération qui se fera sur la durée, question d'adapter le Pavillon Baltard à des manifestations à caractère événementiel et commercial entre guillemets. Il a bien pris sa place sur le marché de l'Est parisien, voire de l'Ile-de-France car il est d'une taille intermédiaire entre des équipements concurrents. Mais il est évident que pour pouvoir continuer dans cette dimension commerciale, il nous faut impérativement régler les problèmes du Pavillon en matière de nuisances vis-à-vis des riverains. Nous avons passé un certain nombre d'accords avec les riverains que nous associons souvent. Notre directrice du Pavillon Baltard les fait venir périodiquement pour discuter avec eux de la gêne qui pourrait être créée par les événements. Il est certain qu'il faut que nous rendions le Pavillon Baltard fréquentable dans ce quartier sur le plan commercial.

Parallèlement à cela, pour développer la dimension artistique et culturelle, Mme MUNZER pourrait le dire peut-être mieux que

moi, il y a nécessité de faire des investissements non négligeables dans la partie intérieure du Pavillon Baltard dans le domaine artistique, scénique, etc... Pour cela, il faudra aussi des investissements. Seulement, nous pensons que les capacités de la Ville à intervenir sur Baltard doivent être d'abord sur la structure, le mettre définitivement conforme à la fois aux recommandations en matière d'isolation thermique, en matière de nuisance sonore, mais aussi en matière de structures métalliques qui n'ont pas été entretenues depuis son arrivée. Il faut le dire clairement. Il y a un travail lourd à effectuer. Nous avons obtenu de la DRAC entre autres, l'accord de principe pour que l'Etat participe à cette réhabilitation lourde du Baltard. Il nous a été annoncé 30 % de participation. Il restera tout le reste. C'est une réhabilitation qui devrait tourner autour de 2 millions d'euros. Quand nous aurons réalisé cela, nous verrons quelle dimension lui donner au plan culturel, avec quels investissements.

Il est certain et cela d'ailleurs ne date pas de l'arrivée de la majorité actuelle, Mme DEBAECKER avait déjà rendu complémentaires Baltard et le palais des arts. Pourquoi ? Parce que ce que dégage encore Baltard en matière de résultat d'exploitation positif, est investi dans le culturel au niveau de la Scène Watteau particulièrement. Nous sommes dans une période transitoire qu'il nous faudra accompagner mais, pour pouvoir avancer, il nous fallait remettre à plat les statuts pour permettre à la Ville d'obtenir des subventions très importantes et en accord avec la DRAC, pour nous accompagner sur cette réhabilitation.

**Mme MUNZER.-** A titre personnel, le directeur de la régie, Benoît STRUBB, est quelqu'un avec qui on travaille très bien. Du coup, il est plus commode aussi dans une période transitoire d'avoir une seule et même personne qui connaît exactement le fonctionnement des deux structures et qui peut passer de l'une à l'autre. Du côté ville, élus, c'est très pratique ainsi aussi en ce moment.

**M. le Maire.-** Y a-t-il des questions sur ce dossier qui est une mise en situation des statuts pour que l'on puisse avancer sur les travaux de réhabilitation ? Il n'y a pas de question particulière.

*(Il est procédé au vote de chaque délibération)*

Je vous remercie car c'est un dossier très important pour la suite que nous devons donner à cette structure.

**17/79 - Acquisition de gilets pare-balles - Demande de subvention au Fonds interministériel de la prévention de la délinquance**

*(M. EYCHENNE présente la délibération)*

**M. le Maire.-** En fait, nous les dotons d'un nouveau type de gilet.

**M. EYCHENNE.-** Oui, et surtout les gilets ont une durée de vie limitée de 5 ans. Après cela, la matière qui les compose, le kevlar carbone, se dégrade.

**M. le Maire.-** Y a-t-il des questions ?

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,*

**12/80 - Demande de subvention à l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions pour la mise en place de la verbalisation électronique**

*(M. EYCHENNE présente la délibération)*

**M. le Maire.-** Question. Quelle a été notre recette, cette année, concernant les PV ?

**M. EYCHENNE.-** C'est une bonne question.

**M. le Maire.-** La réponse est : plus de 200.000 euros. Ce n'est pas neutre.

**M. EYCHENNE.-** En effet, cela permettra de donner plus d'autonomie aux agents sur la voie publique car ils seront dotés d'un outil informatique, eux aussi, pour dresser les PV.

**M. ARAZI.-** Puisque vous évoquez cette question, je vous ai transmis, j'ai encore reçu des demandes cette semaine, car il y a des situations vécues comme tout à fait injustes par un certain nombre de Nogentais qui vous écrivent et qui ont des réponses qui ne leur conviennent pas parfois et qui s'énervent...

**M. le Maire.-** Ce n'est pas bien.

**M. ARAZI.-** Ce qui n'est pas bien, c'est de laisser les Nogentais dans un sentiment d'injustice. Je dis simplement qu'il faudrait prévoir, puisqu'à un moment donné ils veulent se faire entendre, je ne sais pas si c'est le médiateur, une structure qui leur permettrait au moins d'être entendus. J'entends que ma remarque ne sera pas entendue ce soir mais je voulais la faire puisque vous évoquez cette démarche. Je ne l'aurais pas faite sinon mais puisque cela a été évoqué, j'assume cette remarque.

**M. le Maire.-** Vous êtes au courant qu'il y a un médiateur ? Et ce médiateur, d'après ce que me dit M. DELLMANN, n'a aucune demande, aucun dossier qui lui arrive. Eh oui ! Recommandez-leur de contacter le médiateur si la réponse du Maire ne les satisfait pas. Je ne vois pas de quoi vous parlez car je ne reçois pas beaucoup de courriers.

**M. ARAZI.-** Je crois que je vous avais écrit la semaine dernière.

**M. le Maire.-** C'était pour un PV que vous aviez eu vous-même ?

**M. ARAZI.-** Non, pas du tout, vous savez je n'interviens pas pour moi. En général, ce ne sont pas mes demandes. En revanche, je vous ai écrit. Je vais vous réécrire. Je n'ai pas eu le temps, c'était un peu chargé. J'ai reçu encore une demande du même ordre. Je pense que c'est intéressant que vous les ayez pour que vous puissiez leur apporter une réponse.

**M. le Maire.-** Renvoyez-moi un document. Franchement, je ne vois pas de quoi vous parlez. Si, nous avons de temps en temps, c'est vrai...

**Mme DEBAECKER.**- Je ne comprends rien. Vous avez un langage codé. On ne peut pas laisser ce "truc-là" sans comprendre. M. ARAZI parle, vous répondez.

**M. le Maire.**- Je n'ai pas compris.

**Mme DEBAECKER.**- Ce sont vos PV ? Non, ce ne sont pas mes PV. Je ne comprends rien. S'il y a des "trucs" secrets, on peut faire une suspension de séance.

**M. le Maire.**- Non, il n'y a rien de secret. Si vous adorez que l'on fasse durer la séance, je veux bien la suspension de séance.

**Mme DEBAECKER.**- Je n'y comprends rien !

**M. le Maire.**- Les demandes qui me parviennent, sont souvent des demandes destinées à faire lever des PV. Comme ce n'est pas mon style, je transmets ces demandes en question à la police municipale qui intervient auprès du commissaire de police qui préside une commission.

**M. EYCHENNE.**- Oui, parce que c'est uniquement le commissaire de police qui a autorité pour faire l'annulation d'un PV et personne d'autre.

**M. le Maire.**- Dites aux personnes qu'il vaut mieux qu'elles écrivent directement au commissaire. Moi, je ne fais que transmettre. Je n'ai pas de compétence dans ce domaine. D'ailleurs, heureusement pour moi !

**M. EYCHENNE.**- S'il y a des gens qui ont des doléances, je les invite à les formuler directement et pas forcément passer par des intermédiaires systématiquement.

**M. le Maire.**- C'est plus facile à comprendre.

**M. ARAZI.**- D'abord, les personnes s'adressent au Maire. Je n'ai pas voulu polémiquer mais je me ferais un plaisir, si vous le

souhaitez, d'envoyer à l'ensemble des conseillers municipaux les courriers que je transmets au Maire. Je pense que la question sera tranchée de telle façon à ce que Mme DEBAECKER qui, pour son activité, vient se promener au Conseil municipal, nous fait des remarques à mon avis tout à fait déplacées...

*(Brouhaha)*

Oui, je le dis, vos remarques sont tout à fait déplacées. Je n'ai pas l'habitude de vous répondre mais, pour une fois, je vais le faire. Vos remarques et je tiens à vous le redire, oui, regardez-moi, vos remarques sont déplacées.

**Mme DEBAECKER.-** Quelles remarques ? Le fait que je ne comprenne rien ? C'est cela mes remarques déplacées ? Vraiment, décidément... J'ai l'impression que ce n'est plus en français que l'on parle.

**M. le Maire.-** Monsieur ARAZI, vous vous déployez sur un registre très large. Vous êtes capable d'intervenir sur tout mais avec des analyses qui de temps en temps peuvent surprendre. Et vous utilisez des termes qui parfois peuvent amener...

**Mme DEBAECKER.-** Je ne me promène pas.

**M. le Maire.-** ... à se poser trois fois la question pour savoir si nous parlons du même langage. La politique municipale est une affaire suffisamment sérieuse pour que l'on aille au plus près et au plus sérieux des dossiers. Sur ce que vous venez de me dire, n'hésitez pas, si les réponses ne plaisent pas, elles sont en général de dire que j'ai transmis la demande au commissariat de police. Sur ce, je suis toujours prêt à entendre les doléances. C'est mon travail. D'ailleurs, j'en entends plus que de remerciements ou de satisfaction mais c'est le lot normal de tous les élus de France et de Navarre.

**Mme DEBAECKER.-** Il y a aussi une solution. Cela m'est arrivé quand j'étais élue Maire. Des gens m'envoyaient des PV injustifiés. Il m'est arrivé d'en payer pour eux. M. ARAZI peut payer des PV à la place des gens qui ne sont pas contents.

**M. le Maire.-** J'ai l'impression que le Bureau dans lequel vous avez siégé et dans lequel je siége actuellement, est contaminé. Il m'arrive de faire la même chose que vous et je ne le dis pas, peut-être pas assez mais il faut garder un peu de modestie.

Nous n'avons pas encore voté cette délibération.

*(Il est procédé au vote)*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,*

Le PV électronique permettra de mettre des PV même quand il pleut.

**M. EYCHENNE.-** Pour rester sur les questions de sécurité, je voulais simplement informer mes collègues que cinq agents de la police municipale se sont vu décerner par le Préfet la médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement, suite à la saisie de plusieurs kilos de stupéfiants dans une voiture nogentaise, il y a plusieurs années maintenant.

**M. le Maire.-** Très bien.

Il n'y a plus de dossier à l'ordre du jour. Reste les délégations du Maire.

#### **12/81 - Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122 -22 du Code général des collectivités territoriales**

**M. le Maire.-** Y a-t-il des questions sur ces dossiers ?

**M. ARAZI.-** J'ai une question sur la numéro 12/106 du 21 mars 2012. Vous avez approuvé une convention à passer avec SFR pour la mise à disposition d'un emplacement, je ne sais pas, je pense que ce doit être un local technique, pour un montant... C'est le montant qui m'a surpris. Si c'est un local technique, c'est quand même relativement cher, 5.000 euros hors taxes, sur le 6 avenue de Joinville. J'aurais souhaité à la fois savoir ce qu'il en est et avoir copie de cette convention.

**M. le Maire.-** Il n'y a pas de problème. Je crois que vous avez voulu assister à un conseil syndical sans avoir été invité pour avoir des renseignements sur un dossier.

**M. ARAZI.-** Vous êtes mal informé.

**M. le Maire.-** Je suis très bien informé. Sur un dossier que vous pouvez trouver en mairie, à n'importe quel moment si vous le demandez.

Vous et moi nous nous trompons de sujet. Rappelez-vous, le 6 avenue de Joinville, M. FRANCOU vient de me le rappeler, j'avais complètement oublié, c'est le parking actuel. Il s'agit pour la Ville simplement, puisqu'elle a récupéré le parking, de prolonger un contrat qui existait précédemment sur ces antennes. Je ne vois pas ce qui peut vous choquer. C'est le même dossier que l'on prolonge tel que.

**M. ARAZI.-** C'était juste une question.

**M. le Maire.-** Sauf que nous touchons maintenant 5.000 euros, ce qui n'est pas neutre.

Y a-t-il d'autres questions ?

**M. ARAZI.-** Pour moi, non. Après, je passerai aux questions orales.

**M. le Maire.-** S'il n'y a pas de question, cela me va très bien.

### **Questions orales**

**M. le Maire.-** Mais questions orales, sur quoi ? On a répondu déjà pas mal de fois à vos dossiers. Je me demande s'il ne faut pas que nous embauchions quelqu'un au service juridique pour tout ce qu'il faut, suite à vos demandes. Cela devient grave. La charge commence à être très importante. Je ne plaisante pas, c'est vrai.

**M. ARAZI.**- J'ai noté que vous aviez répondu à l'une des deux questions orales de la dernière fois, en mettant dans les éléments d'information à notre disposition les éléments sur un Nogentais qui est en situation difficile en ce moment. Je vous en remercie.

En revanche, la deuxième question orale qui était évoquée...

**M. le Maire.**- J'ai surtout sur ce dossier, écrit à la journaliste qui a rédigé un roman-feuilleton en première page des infos locales, quelque chose sur la situation de cette personne. Je lui ai surtout adressé le rapport du CCAS qui lui donne les éléments exacts de la situation parce que romancer une situation comme celle-ci ne relève que du polard ou du...

**M. ARAZI.**- Il fallait le dire tout à l'heure. Vous aviez un journaliste du Parisien qui s'était déplacé.

**M. le Maire.**- ... ou d'une mauvaise série B.

**M. ARAZI.**- Il y avait un journaliste du Parisien. Puisque vous évoquez cette question...

**Me M. le Maire.**- Vous êtes très en relation avec le Parisien. Ils me disent qu'ils reçoivent toutes les semaines au moins deux ou trois courriers de votre part. On a du mal, tous, à suivre.

**M. ARAZI.**- J'évoquais la deuxième question qui pour l'instant reste sans réponse. C'est sur la rue Emile Zola.

**M. le Maire.**- Il n'y aura pas de réponse puisque j'ai invité les personnes concernées à venir me rencontrer dans une semaine. Nous nous rencontrerons. Je les écouterai en présence des services. Et puis, nous déciderons de la suite à donner. Pour l'instant, il n'y a pas de réponse.

**M. ARAZI.**- Je peux aussi... dans ces éléments, comme vous le savez, j'ai signé un recours contentieux au tribunal administratif. Je suis aussi à votre disposition pour parler de ce sujet.

**M. le Maire.-** Vous me permettez d'en parler d'abord avec les personnes concernées.

**M. ARAZI.-** Il me semble être directement concerné aussi.

**M. le Maire.-** Je n'ai pas l'impression.

**M. ARAZI.-** On a eu assez de points de divergence toute cette soirée.

**M. le Maire.-** Restons trente secondes sur ce sujet. Pourquoi vous plus que quelqu'un autour de cette table ? Pourquoi êtes-vous plus concerné que les autres élus ? A ce moment là, je vais faire venir tous les élus. Je suis assez grand pour recevoir des personnes qui m'ont adressé un courrier et qui m'ont même adressé un recours gracieux sans en faire copie à toute la ville. Ils pensent que, vraiment, je peux les recevoir sans que copie soit donnée à toute la ville. Vous avez l'habitude, quand vous faites un courrier, et d'autres de vos collègues sont beaucoup plus professionnels que vous dans ce domaine, de faire un courrier à tout le monde. On ne demande pas un rendez-vous au Maire, on se fait de la publicité en diffusant les informations au maximum de personnes qui peuvent lire ce document.

**M. ARAZI.-** Je vous laisse la responsabilité de vos propos.

**M. le Maire.-** Quand on ne réussit pas, on va voir le Parisien qui est toujours prêt à raconter les malheurs de la veuve et de l'orphelin pour attrister les gens. C'est connu.

Alors, on va au sujet.

**M. ARAZI.-** Oui, absolument. J'ai deux questions qui me semblent importantes. L'une sur l'éducation. J'avais déjà évoqué en Conseil municipal la situation des familles ayant des enfants en CM2 à l'école européenne Léonard de Vinci, qui se voient contraintes, en fonction du nouveau découpage de l'inspection académique, d'envoyer leurs enfants au collège Brossolette au Perreux sur Marne. Cette année, ils seraient près de 25 élèves concernés et les parents ont reçu le 30 mars

2012 un courrier de la directrice le leur confirmant. Or, j'avais attiré en début d'année 2012 votre attention sur le mécontentement de plusieurs parents qui ne comprennent pas pourquoi des élèves nogentais devraient aller sur le Perreux et comment s'est fait le découpage, des parents d'ailleurs qui sont particulièrement inquiets, et on en avait longuement discuté ici, des difficultés pour des enfants de cet âge d'aller seuls jusqu'au collège, tout le monde s'accordant sur la dangerosité du transport à pied et de la traversée du boulevard Albert 1<sup>er</sup>. Les affectations débutant au mois de mai, tel qu'il ressort du courrier de la directrice. Merci de m'indiquer au plus tôt quelles mesures la ville a prises auprès de l'Académie de Créteil pour permettre à ces élèves nogentais de continuer leur scolarité sur Nogent et quelles propositions concrètes d'aide au transport de ces enfants la ville a-t-elle prévues, sachant qu'en quelques années cela pourrait représenter, sur quatre ou cinq ans, plus d'une centaine d'élèves concernés.

C'est ma première question.

La seconde qui concerne l'aspect social et qui fait écho à ce que l'on s'est dit à l'instant, des Nogentais subissent de plein fouet la crise économique que nous traversons depuis 2008. Certains se retrouvent sans ressource dans des conditions de logement indignes ou, pire encore, sans toit. Je souhaiterais connaître le détail des moyens de logement d'urgence dont la ville dispose pour répondre à d'éventuels besoins et l'évolution de ces besoins en logement d'urgence depuis 2001.

Je vous remercie.

**M. le Maire.-** Je pense que je vais être très gentil avec mes collègues. Nous vous répondrons par courrier à ces deux questions. Mais je vous remercie vraiment sincèrement de nous rappeler ce que nous devons faire concernant les problèmes de la cité mixte Branly par rapport à Brossolette. Cela fait un an que nous travaillons sur le dossier, avec les parents, l'inspection, le département. Et croyez-moi, nous n'avons pas attendu votre intervention de ce soir pour faire en sorte que ce sujet soit pris en compte. Il se trouve que, dans ce que vous avez dit, il y a de graves erreurs. Il ne faut pas manipuler les mots et les dossiers pour vous faire plaisir. On vous expliquera cela. On vous l'écrira pour que l'ensemble de nos collègues puissent avoir la même information que vous parce qu'il n'y a pas de raison que ce ne soit que vous qui vous

exprimiez sur des dossiers dont chacun a eu plus ou moins connaissance au travers de ses relations avec un certain nombre de familles.

Je dois dire en revanche qu'il y a eu, dans l'opération qui a justifié un courrier de l'inspecteur local et de la responsable, le proviseur, la principale de Brossolette, il y a eu un problème de communication entre eux. Aujourd'hui, même si la carte a été modifiée en CDEM, il se trouve qu'un certain nombre de places potentiellement sur Branly seront attribuées à des élèves nogentais suite à une demande que les familles déposeront, ou ont déposées déjà, devant l'inspection académique. Il n'y a pas de problème grave sauf peut-être pour quelques personnes et quelques familles qui accepteraient le principe d'aller à Brossolette. Aujourd'hui, nous en sommes là.

Maintenant, en matière de sécurité, nous n'avons pas attendu ce soir. Cette semaine, nous avons une réunion avec le département pour essayer de modifier le parcours scolaire jusqu'au collège Brossolette, depuis Nogent jusqu'à Brossolette. Les études que nous avons demandées au département, avancent bien. Nous aurons la possibilité de sécuriser ce parcours si jamais, dans les deux ans qui viennent, il fallait rééquilibrer ces deux collèges car il existe un potentiel de places à Brossolette. Bien sûr, je comprends le département et l'inspection académique. Investir dans de nouveaux équipements alors qu'il y a des capacités à distance, une distance entre Léonard de Vinci et Brossolette qui est quasiment la même qu'entre le collège Watteau et le collège Branly. Il faut quand même que l'on regarde les choses avec un peu plus de calme et de sérénité.

Ce qui est sûr, c'est que j'ai dit dans deux réunions publiques et des réunions séparés avec les parents, en présence de Mme DELANNET mais aussi du Vice-Président du Conseil général en charge des collèges. J'ai déclaré que tout serait mis en place pour faciliter, le jour où cela se présentera, le passage de Nogent à Brossolette, pour les enfants qui pourraient être amenés à y aller à pied, voire dans d'autres conditions si c'était envisagé. C'est un dossier que nous suivons. Il n'est pas neutre. Il est difficile sachant que nous voulons vraiment à terme que les collégiens de Nogent soient dans des collèges de Nogent. C'est l'objectif que nous poursuivons. Comme je vous l'ai déjà dit plusieurs fois, la négociation que je mène avec la région, sa vice-présidente, et avec le département et son vice-président, c'est d'essayer d'envisager dans les

années à venir une extension du collège Branly sur le site même, en récupérant le lycée professionnel de la Muette et en l'affectant à la cité mixte Branly pour la doter de capacité d'accueil cohérente avec le nombre d'élèves qui peuvent être amenés à demander une entrée en 6<sup>ème</sup> sur Nogent. Nous sommes en train d'y travailler et tout se passe dans de bonnes conditions. Je reçois les parents de Léonard de Vinci mercredi. Vous voyez, après le 1<sup>er</sup> mai. On vous répondra par écrit.

Je vous souhaite un bon 1<sup>er</sup> mai à chacun d'entre vous et je vous remercie.

Bonne soirée.

\*\*\*\*

**L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00**

**Jacques J.P. MARTIN  
Maire de Nogent-sur-Marne  
Conseiller Général du Val-de-Marne  
Président de la Communauté d'Agglomération  
de la Vallée de la Marne**